

n° 80

[Carrières] magazine

Magazine municipal de la ville de Carrières-sur-Seine - avril - mai 2016 - www.carrieres-sur-seine.fr

■ Zoom: la CASGBS,
la nouvelle intercommunalité

■ Associations: découvrez
AOC 78



Budget: l'État ruine la Ville



17



22



24



24

3 [Éditorial]

4 [Hommage à Pierre-Alexandre Bourson]

5-7 [Ces dernières semaines]

8-15 [Dossier Budget: l'État ruine la Ville]

L'asphyxie financière organisée par l'État ■ Impôts locaux ■ Notre plan d'actions pour préserver l'avenir ■ Budget 2016

16 [Finances]

Dettes toxiques: l'État propose des conditions inacceptables

17 [Aménagement]

La fibre optique poursuit son déploiement

18-19 [Intercommunalité]

Saint-Germain Boucles de Seine, nouvelle intercommunalité ■ Recours juridique contre le projet de fusion

20 [Travaux]

Rue du Moulin ■ Crèche Chat Perché

21 [Scolaire enfance]

Enfin un arrêt pour les collégiens des Amandiers sur la ligne 34

22 [Sécurité]

L'armement des policiers municipaux ■ 135 euros d'amende pour tout stationnement sur le trottoir

23 [Développement économique]

Une bénévole au service des demandeurs d'emploi ■ Un partenariat entre la CASGBS et le Réseau Entreprendre Yvelines

24 [Enfance]

Clémantine ■ La lutte contre le gaspillage alimentaire ■ Les accueils de loisirs ■ Le Macki Music Festival revient

25-27 [Culture]

AOC 78 ■ Expositions au Lavoir ■ Vide-greniers 2016 ■ « La Tristesse de l'Éléphant » ■ Boîte à livres

28 [Associations]

Forum de la Ville et des associations 2016

29-31 [Sports]

Toutes voiles dehors sur la Seine avec le CVBS ■ Rencontres sportives scolaires ■ Le JJCC ■ La Furieuse carrillonne

32 [Tribunes d'expression libre]

33 [Vie de la commune]

34-35 [Agenda]

Chères Carrillonnes, Chers Carrillons,

Juste après les élections municipales de mars 2014, le gouvernement socialiste a annoncé, dans le cadre du programme de stabilité 2014-2017, « un effort d'économies de 11 milliards d'euros pour les collectivités territoriales », concrétisé par **une réduction draconienne de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** allouée par l'État.

Cet effondrement de la DGF, inédit par sa brutalité et son ampleur, a été de surcroît aggravé par le transfert de nouvelles dépenses imposées par l'État: réforme des rythmes scolaires, augmentation mécanique de la masse salariale de la Ville consécutive à des réformes du mode de rémunération des agents publics, amendes pour non-respect du taux de 25 % de logements sociaux, et quadruplement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales reversé par les communes considérées comme riches aux villes défavorisées.

À ce hold-up de l'État sur les finances de notre Ville s'est ajoutée, en début d'année, **la suppression radicale par le Département des Yvelines de subventions** pour les crèches, le Conservatoire de musique et l'École municipale des sports et **du versement du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**.

Enfin, comme si cela ne suffisait pas, l'État a annoncé le 17 mars **une revalorisation à visée électorale du point d'indice des fonctionnaires**.

La Ville connaîtra donc, dès l'année prochaine, une perte de ressources non plus de 2,5 millions d'euros, comme nous l'annoncions dans le Carrières Magazine 78 de septembre 2015, mais de 3,8 millions d'euros, chaque année, sur un budget de fonctionnement d'environ 19 millions d'euros, soit 20 % de ressources amputées.

En se rendant coupable d'un tel saccage des finances de la Ville, l'État enterre définitivement l'autonomie financière des collectivités locales pourtant inscrite dans l'article 72 de notre Constitution.

* http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/recensement/place_pme_dans_mp_2013.pdf
<http://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/commande-publique-acces-des-pme-tpe>



Si j'adhère sans réserve à l'objectif de réduction de la dépense publique, l'exemplarité et la réflexion stratégique doivent venir du gouvernement, surtout quand de tels efforts sont exigés, et que leurs conséquences seront désastreuses pour les PME bénéficiaires à 65 %* de la commande publique en provenance des collectivités territoriales.

Or, notre Président de la République n'a rien trouvé de plus sensé, à l'occasion du dernier remaniement gouvernemental, que de créer un secrétariat d'État à l'Égalité réelle!

Et un an après leur élection, **les Conseillers Départementaux des Yvelines ont décidé d'augmenter la part départementale de la taxe foncière de 66 %**. Nos élites politiques ont perdu tout contact avec la réalité et le quotidien des Français.

Au contraire, dans cette situation d'extrême adversité, notre équipe fait le choix, renouvelé depuis 2008, de ne pas augmenter le taux communal des impôts locaux, et d'accentuer, sans gâité de cœur, la rigueur de notre gestion, comme cela est détaillé dans ce magazine.

Votre Maire,
Arnaud de Bourrousse.

[Carrières]

Mairie de Carrières-sur-Seine ■ 1 rue Victor Hugo ■ 78420 Carrières-sur-Seine ■ Tél. 01 30 86 89 89 ■ Fax: 01 30 86 89 14 ■ www.carrieres-sur-seine.fr
 Directeur de la publication: Arnaud de Bourrousse ■ Comité de pilotage: Thierry Doll, Richard Drakes, Sandrine Pennaneac'h ■ Rédaction: Philippe Parmentier, Sandrine Pennaneac'h, Richard Drakes ■ Photos: Service communication, Ville de Carrières-sur-Seine ■ Conception graphique et mise en page: IPANEMA - www.groupe-ipanema.com (maquette: Laurence Baudu) ■ Impression: Groupe Corlet à Condé-sur-Noireau www.corlet.fr ■ Tirage: 7000 exemplaires ■ Régie publicitaire: Agence AIEP, Tél.: 03 82 88 68 86, E-mail: aecpconseil@orange.fr



[Disparition]

Hommage à Pierre-Alexandre Bourson

C'est avec une grande tristesse que les Carrillons ont appris le 7 mars 2016 la disparition de Pierre-Alexandre Bourson. Maire pendant plus de vingt-cinq ans, père de quatre filles et huit fois grand-père, il laisse à Carrières-sur-Seine une trace indélébile.



Pierre-Alexandre Bourson fait partie de ces hommes passionnés, dont la vie extrêmement riche a constamment été tournée vers les autres. Tout au long de sa carrière professionnelle, qui a duré jusqu'en 1989, il a ainsi exercé en tant qu'oto-rhino-laryngologiste (ORL). Par ailleurs, il a été nommé en 1970 lieutenant-médecin des sapeurs-pompiers, avant d'atteindre, plus tard, le grade de capitaine.

C'est la même année, à l'âge de 43 ans, que Pierre-Alexandre Bourson devient, pour la première fois, maire de Carrières-sur-Seine (1970-1977). Il le sera ensuite à nouveau de 1983 à 2001. Chacun de ses mandats a été marqué par une volonté constante de préserver la com-

mune, son caractère fluvial et agricole, ainsi que son cœur historique. Beaucoup gardent en mémoire la maxime qui a le mieux décrit son action: « que Carrières devienne la Ville que l'on aime vivre ». Autant dire que le contrat fut amplement rempli!

Cette belle ambition s'est notamment concrétisée à travers la mise en service de nombreux équipements et services publics carrillons: le collège des Amandiers, le lycée des Pierres Vives, le Conservatoire de musique, la Bibliothèque, l'accueil de loisirs Cap Jeunes, les services techniques, l'ancien Centre de secours des sapeurs-pompiers, la Résidence pour personnes âgées... De même, Pierre-Alexandre Bourson est à l'origine de la création du marché et de la zone industrielle des Amandiers, tous deux décisifs pour le développement économique de la Ville. Sensible au sort des plus démunis, il a en outre participé à l'intégration des Alouettes, et remplacé le bidonville par des logements modernes et équipés de la Cité de Transit.

Pierre-Alexandre Bourson, intimement convaincu que « rendre la ville plus belle est fondamental », n'a cessé d'appliquer sa devise durant les années 80 et 90, en s'investissant personnellement pour éviter que Carrières-sur-Seine ne soit dénaturée par la traversée de l'autoroute A 14. Il a mené un combat épique dans un contexte marqué par des enjeux économiques colossaux. Et là encore, il a obtenu gain de cause: le passage de cette voirie est à peine perceptible.

L'action de Pierre-Alexandre Bourson s'est aussi inscrite sur le plan national. Il a ainsi été député des Yvelines de 1973 à 1981, vice-président de la commission des lois ou encore membre de l'assemblée parlementaire de l'Alliance atlantique. Il a participé à plusieurs missions humanitaires au Liban et en Iran. Passionné d'Histoire, il a écrit plusieurs livres, notamment sur la Révolution française et la III^e République. Et tout naturellement, il a contribué au magnifique ouvrage consacré à la Ville de son cœur, « Carrières-sur-Seine, 2 000 ans d'histoire ».

Jeunes ou moins jeunes, les Carrillons n'oublieront jamais celui qui a modelé Carrières-sur-Seine. Pierre-Alexandre Bourson restera, selon les propos d'Arnaud de Bourrousse à l'occasion de son hommage, « le Maire qui a le plus marqué l'histoire de notre Ville ».

[23 janvier]

La cérémonie des vœux 2016

Représentants de l'État, parlementaires, conseillers régionaux et départementaux, maires des communes voisines, présidents d'associations, commerçants, chefs d'entreprises, Carrillons... ils étaient environ 600 à avoir répondu à l'invitation d'Arnaud de Bourrousse le samedi 23 janvier à la salle des fêtes. Après avoir rendu hommage à Éliane Bellié, élue pendant 32 ans et habitante de longue date de la Ville, le Maire a prononcé un discours énergique, disponible en vidéo sur le site de la Ville, et couvrant la situation sécuritaire suite aux attentats, la naissance de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, la réduction des moyens de la commune et les projets et aménagements pour 2016. La cérémonie s'est



clôturée par la remise de la médaille de la Ville au Commandant des sapeurs-pompiers Serge Dulu, à Michel Lefèvre pour son action associative ainsi qu'à Hervé Serre, un entrepreneur qui est à l'origine de la création de nombreux emplois sur le territoire. Enfin, Christophe Jobic, lauréat du concours photo 2015, a également été salué.



[Arnaud de Bourrousse et Emmanuel Lamy, Maire de Saint-Germain-en-Laye]



[Pierre Lequiller, Député des Yvelines, Jean-Roger Davin, Maire de Croissy-sur-Seine, Jacques Myard, Maire de Maisons-Laffitte, Pierre Fond, Maire de Sartrouville et Nicole Bristol, Conseillère départementale]



[7 février]

Le Déjeuner et la Galette des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en collaboration avec le Comité des fêtes, a organisé le dimanche 7 février le traditionnel déjeuner des aînés au gymnase des Alouettes, rue des Cent Arpents. En présence d'Arnaud de Bourrousse et Marie-Ange Dussous, maire-adjoint délégué aux Affaires sociales, le repas s'est déroulé dans une ambiance conviviale. Il s'est achevé par l'incontournable galette des Rois confectionnée avec soin par la cuisine centrale de la Ville. L'après-midi s'est poursuivi de manière festive, sur les accords de l'orchestre de Didier Albitti.

[7 février]

Ciné-Gourmand « Mia et Le Migou »

Dimanche 7 février, petits et grands ont pu découvrir à la salle des fêtes le film d'animation franco-italien « Mia et Le Migou » à l'occasion de la dernière séance du Ciné-Gourmand de la saison, organisée par la Ville, sous l'égide d'Aldona Poletto, maire-adjoint délégué à la Culture. Récompensé par plusieurs distinctions, et notamment par le Prix du Cinéma européen 2009, le film a plongé les spectateurs dans une aventure extraordinaire au cœur d'une forêt énigmatique peuplée d'êtres mystérieux. Et pour ponctuer ce bel après-midi, un goûter a été offert aux enfants.



[12 février]

Loto, un événement incontournable

Le Comité des fêtes a organisé son traditionnel loto annuel le vendredi 12 février à 20h30, à la salle des fêtes. Les participants sont venus nombreux tenter leur chance et se sont partagé de multiples prix. Au total, plus de 30 lots ont été distribués aux heureux détenteurs des grilles gagnantes dont : un coffret week-end pour deux personnes, des appareils électroménagers, du linge de maison, de la vaisselle, de la maroquinerie, des articles de bricolage, des jeux ou encore des coffrets de vin. Chanceux ou non, tous les participants ont vécu une très agréable soirée.



[26 mars]

La quête du philtre d'amour: de la musique et des rires



300 spectateurs ont assisté le samedi 26 mars à la salle des fêtes à la représentation de « La quête du philtre d'amour ». Cette étonnante parodie d'opéra, inspirée de l'œuvre de Richard Wagner, était proposée par l'orchestre d'harmonie du conservatoire et le quatuor de trombones Coulisses 4. Émotions et rires étaient au rendez-vous, au cours de cette soirée marquée par une mise en scène comique inventive, ainsi que de magnifiques costumes et décors.

[27 mars]

La 12^e édition de la Chasse aux œufs

La traditionnelle Chasse aux œufs, organisée le dimanche de Pâques dans le parc de la mairie, a connu, cette année encore, un grand succès. L'événement, proposé sous l'égide de Mme Poletto, Maire-adjoint délégué à la Culture, aux Loisirs et à la Vie associative, et avec le soutien des associations de parents d'élèves, a ainsi rassemblé près de 1 000 enfants. Bien aidés par les mascottes Coq et Lapin, les petits carrillons ont arpenté le jardin, à la recherche des 10 000 œufs en chocolat qui avaient été cachés. Ils ont aussi pu caresser les animaux de la mini-ferme Roz: un âne, des coqs, des poules, des poussins, des chèvres et des lapins. Pendant ce temps-là, élus, parents et accompagnateurs ont partagé un moment convivial autour de boissons chaudes et de gâteaux. Tout le monde est reparti ravi, avec un panier bien rempli!



DOSSIER BUDGET: L'ÉTAT RUINE LA VILLE

**L'asphyxie financière
organisée par l'État**

Impôts locaux

**Notre plan d'actions
pour préserver l'avenir**

Budget 2016

L'asphyxie financière

À partir de 2017, Carrières-sur-Seine connaîtra **une perte de ressources de 3,8 millions d'euros chaque année** par rapport à 2013, soit l'équivalent de 20 % de son budget de fonctionnement, d'environ 19 millions d'euros. Cet effondrement des ressources de la Ville s'est accentué ces dernières semaines avec la suppression de subventions du département des Yvelines et une hausse de notre masse salariale imposée par l'État.



[Nicolas Seillan, Maire-adjoint délégué aux Finances]

Baisse des recettes: 2 M€

-1,484 MILLION D'EUROS
EFFONDREMENT DE LA DGF

Après les élections municipales, l'État a décidé le 23 avril 2014, dans le cadre du programme de stabilité 2014-2017*, de baisser drastiquement la **Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)**, sa principale dotation aux collectivités et notre troisième source de financement après les impôts locaux. Ce choix se matérialise par une diminution de cette dotation par rapport à 2013 de :

- 802 000 euros en 2015
- 1,240 million d'euros en 2016
- et **1,484 million d'euros en 2017**, soit un montant de DGF de 1,407 million d'euros contre 2,891 millions d'euros en 2013.

-349 000 EUROS

SUPPRESSION DU BÉNÉFICE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP)

Le 7 mars 2016, le département des Yvelines a informé la Ville que le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) allait disparaître. Comparativement à 2013, la Ville perdra ainsi :

- 176 000 euros en 2016
- **349 000 euros en 2017**
- et 524 000 euros en 2018.

Dans sa circulaire du 16 avril 2015 sur les modalités de répartition du FDPTP, le Ministère de l'Intérieur demande aux Départements d'attribuer prioritairement cette ressource « aux communes défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges »... Ces critères écartent dorénavant Carrières-sur-Seine du bénéfice de ce fonds.

-210 000 EUROS

SUPPRESSION DES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES

En janvier 2016, le département des Yvelines a décidé de supprimer en totalité les subventions suivantes :

- Crèches : 5,50 euros par jour et par enfant soit **180 000 euros**
- Conservatoire de Musique : **25 000 euros**
- École Municipale des Sports : **5 000 euros**.

* <http://www.economie.gouv.fr/grandes-orientations-du-programme-de-stabilite-2014-2017>



[Crèche Chat Perché - le Département supprime l'intégralité des subventions de fonctionnement aux crèches.]

organisée par l'État

Hausse des dépenses: 1,8 M€

+1,375 MILLION D'EUROS

AUGMENTATION IMPOSÉE PAR L'ÉTAT DE LA MASSE SALARIALE

Fin 2015, la masse salariale représentait 11,7 millions d'euros, soit 61 % de notre budget de fonctionnement d'environ 19 millions d'euros. La Ville de Carrières-sur-Seine comptait, à cette date, 295 agents en Équivalents Temps Plein* contre 309 agents en ETP fin 2013.

Malgré cette réduction du nombre d'agents publics qui se poursuivra, la masse salariale ne baissera quasiment pas entre 2013 (11,56 millions d'euros) et 2017 (estimée à 11,55 millions d'euros), pour des raisons exclusivement dues à une série de décisions dictées par l'État :

- **852 000 euros** : Le Glissement Vieillesse Technicité est une obligation légale liée au statut de la fonction publique qui impose la revalorisation du traitement des agents selon l'ancienneté et l'expertise.
- **264 000 euros** : La réforme des cotisations retraite des fonctionnaires, mise en œuvre en 2014, se traduit par une hausse des taux employeurs applicables aux traitements des agents.
- **144 000 euros** : Coût de la revalorisation, depuis 2014, de l'indice des fonctionnaires de catégorie B et C, représentant 90 % des agents de la ville.
- **115 000 euros** : Annoncée le 17 mars 2016, revalorisation au 1^{er} juillet de 0,6 % du point de base des personnels de toutes catégories (A, B et C) pour atteindre 1,2 % en année pleine.

* Équivalents Temps Plein (ETP) : regroupement des contrats à temps partiel en contrats à temps plein, qui correspondent pour les agents de la fonction publique territoriale à 151,67 heures mensuelles et 1 607 heures annuelles.

+208 000 EUROS

QUADRUPLEMENT DU FPIC

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), créé en 2012, est un mécanisme qui consiste à reverser aux collectivités les moins favorisées des ressources prélevées à celles considérées comme « riches ». Classée comme telle par l'État, notre Ville devra verser 273 000 euros par an en 2016 et en 2017. En 2013, Carrières-sur-Seine ne payait que 65 000 euros, l'augmentation sera donc de 208 000 euros.

+160 000 EUROS

IMPACT DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

À la rentrée scolaire 2014, la demi-journée supplémentaire de présence à l'école des élèves a été instaurée par l'État et son coût pour la Ville est de 160 000 euros. Ce coût inclut la restauration scolaire, le salaire des animateurs, le transport, et prend en compte le fonds d'amorçage de l'État.

+51 700 EUROS

RACKET DE LA LOI DUFLLOT

Début 2014, alors que Carrières-sur-Seine, qui compte 20,2 % de logements sociaux, respectait le quota minimum légal de 20 %, l'État a relevé ce taux à 25 % dans le cadre de la loi Duflot. Sans laisser aux communes le temps de se conformer à cette nouvelle législation, l'État s'est livré à un racket immédiat en sanctionnant dès 2014 les villes présentant un taux inférieur au nouveau taux en vigueur. Pénalités financières annuelles :

- 66 000 euros en 2014
- 58 500 euros en 2015, 2016 et 2017

En 2013, l'amende s'élevait à 6 700 euros. En 2017, l'augmentation sera donc de 51 700 euros.

D'ici 2017, perte de ressources annuelle : **2 M€ + 1,8 M€ = 3,8 M€**

2013, année de référence

Pour nos comparaisons chiffrées, 2013 est l'année de référence car le 23 avril 2014, le Gouvernement a opportunément présenté, après les élections municipales de mars 2014, un plan de redressement des finances publiques, intitulé Programme de stabilité 2014-2017*. Avec ce plan, et après une première ponction de 1,5 milliard d'euros sur les dotations aux collectivités locales en 2014 (pacte de confiance et de responsabilité), le gouvernement s'est engagé dans une nouvelle réduction sans précédent des moyens financiers alloués aux collectivités conduisant d'ici 2017 à une économie de 11 milliards d'euros.

* <http://www.economie.gouv.fr/grandes-orientations-du-programme-de-stabilite-2014-2017>

Impôts locaux

Commune: + 0%

Carrières Magazine: Quelle est la situation de Carrières-sur-Seine et votre stratégie dans ce contexte dépressif des finances publiques locales?

Arnaud de Bourrousse: Toutes les villes françaises affrontent cette contraction inédite et d'une brutalité sans précédent des moyens financiers qui leur sont alloués. La « tranche de réduction de 2017 » est qualifiée pour les villes « d'intenable » par François Baroin, Président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF). Malgré sa situation financière très saine, Carrières-sur-Seine n'échappe pas à cette crise des finances publiques locales créée par l'État, ce qui nous conduit à accentuer la rigueur de notre gestion car nous refusons la facilité consistant à prélever abusivement et sans discernement dans la poche des Carrillons. Depuis 2008, nous tenons l'engagement pris devant eux de ne pas augmenter les impôts locaux et, en 2016, la part communale des impôts locaux sera inchangée.

Notre méthode de gestion diverge radicalement de celle du département des Yvelines qui augmente pour 2016 sa part de la taxe foncière de 66 % et, dans le même temps, se désengage brutalement de ses responsabilités de financeur historique, en supprimant intégralement des subventions aussi essentielles que celles attribuées aux crèches.

Pour mémoire, à Carrières-sur-Seine, la part communale de la Taxe Foncière est inchangée depuis 2008, alors que celle du Département a progressé sur la même période de 4,60 % à 12,58 %, soit presque un triplement.



[Arnaud de Bourrousse]

CM: Pour ne pas augmenter les impôts, quels sont vos principaux choix de gestion?

A de B: Tout d'abord, je rappelle que, contrairement à l'État, les collectivités n'ont pas le droit de présenter un budget de fonctionnement en déficit, ni de recourir à l'emprunt pour l'équilibrer. La dette ne peut financer que des dépenses d'investissement. Pour faire face à la baisse draconienne de nos moyens, nous utilisons donc tous les leviers à notre disposition pour sauvegarder l'équilibre financier de notre Ville, optimiser son organisation, entretenir notre patrimoine communal et préserver notre cadre de vie. Parmi les décisions les plus significatives, nous résorbons les déficits excessifs de certaines prestations communales, nous poursuivons la réduction des effectifs et révisons le périmètre des services publics communaux. Toutes les dépenses sont revues à la baisse, comme cela est développé dans notre plan d'actions (cf. pages 12 et 13).

C'est grâce à ces efforts que la Ville pourra éviter le dramatique effet de ciseau (cf. graphique ci-dessous) qui menace son budget et ainsi continuer à investir pour notre avenir.

CM: Comment les Carrillons perçoivent-ils ces choix?

A de B: Ces choix de gestion que nous expliquons dans le « Carrières Magazine » sont répétés depuis plusieurs mois, mais ils ne sont pas toujours bien compris et acceptés. C'est normal et attendu, car certains intérêts catégoriels divergent de l'intérêt général, mais le respect de ce dernier et des équilibres financiers nécessitent de ne pas reporter ces choix essentiels. J'en assume, avec mon équipe, la mise en œuvre et la responsabilité politique.

Département: + 66%

Le 22 janvier 2016, le département des Yvelines qui perçoit une part de la taxe foncière acquittée par les ménages et les entreprises, a voté une augmentation vertigineuse pour les contribuables yvelinois. Parallèlement, le Département se désengage financièrement d'une manière radicale vis-à-vis des villes, principalement dans le secteur des crèches dont les concours financiers sont purement supprimés.

UNE AUGMENTATION ASTRONOMIQUE DE LA TAXE FONCIÈRE

■ Avec 66 % de hausse de la part départementale de la taxe foncière en 2016, le département des Yvelines percevra 123 millions de recettes additionnelles.

■ Cela se traduit par une progression de 5 points du taux de la part départementale de la taxe foncière initialement fixé à 7,58 % et qui sera désormais de 12,58 % (cf. feuille d'impôts ci-dessous). (Les 66 % d'augmentation représentent 5 points ajoutés au 7,58 % initiaux pour arriver au taux de 12,58 %).

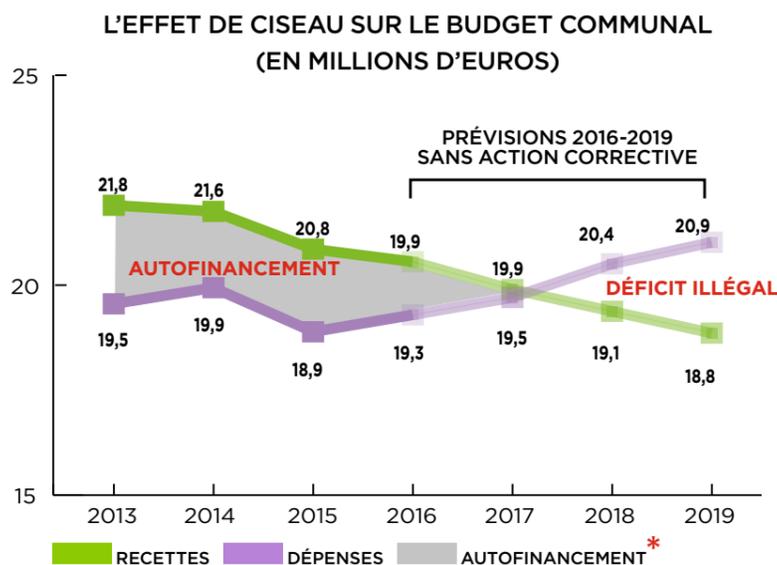
■ Les Carrillons acquittant la taxe foncière paieront 1,1 million d'euros de plus en 2016 au Département, soit 2,7 millions d'euros. Le taux communal restant inchangé, les Carrillons paieront 4,7 millions d'euros à la Ville.

UNE SUPPRESSION BRUTALE DE SUBVENTIONS

- 180 000 euros pour les crèches,
- 25 000 euros pour le conservatoire,
- 5 000 euros pour l'école municipale des sports,
- et 349 000 euros du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

D'ici 2017, le Département supprimera donc au total 559 000 euros de subventions, soit 3 % du budget de fonctionnement de la Ville. Si nous devons compenser cette baisse de ressources, nous devrions augmenter la Taxe Foncière de 12 %.

« Compte tenu de la baisse des dotations qui touche aussi le Département, nous pouvons parfaitement comprendre qu'il puisse y avoir des réductions de subventions, explique Nicolas Seillan, Maire-adjoint délégué aux Finances, ce qui est déjà extrêmement douloureux pour les Carrillons, mais il est inacceptable de voir les impôts locaux augmenter dans de telles proportions, sans que le Département, qui a un budget annuel de 1,27 milliard d'euros et un effectif de 4 078 agents, ne fasse de proposition de réduction de ses propres dépenses de fonctionnement ».



* AUTOFINANCEMENT = RECETTES DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.

Les élus montrent l'exemple

- Depuis 2008, Arnaud de Bourrousse a perçu en moyenne une indemnité de 430 euros net mensuel, contre une indemnité plafonnée à 1977 euros net mensuel pour les Maires des villes de 10 000 à 19 999 habitants.
- Depuis 2008, aucune note de frais ou de représentation pour les élus de la majorité municipale.
- Depuis le 28 septembre 2015, en comparaison de 2014, les indemnités des élus de la majorité municipale ont baissé de 11 %.

SIMULATION D'UNE FEUILLE D'IMPÔT 2016
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2015
TAXES FONCIÈRES
votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Carrières-sur-Seine 0 % d'augmentation d'impôts (à gauche)

Département: Une augmentation de + 5 points = soit + 66 % (à droite)

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS
Département : Yvelines Commune : Carrières-sur-Seine

	Commune**	Syndicats de communes	Inter-communalité	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	taxe GEMAPI	Total des cotisations
Proprétés bâties	21,22 %	0,279 %		7,58 %	0,685 %	5,09 %		
	21,22 %	0,279 %*		12,58 %	0,685 %	5,09 %*		
Adresse								
Base	7 070 €	7 070 €		7 070 €	7 070 €	7 070 €		
Cotisation	1 500,25 €	19,73 €		889,41 €	48,43 €	359,86 €		2 817,68 €
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation 2015	1 485,40 €	19,53 €		530,60 €	47,95 €	356,30 €		2 439,78 €
2016	1 500,25 €	19,73 €		889,41 €	48,43 €	359,86 €		2 817,68 €
Variation en %	1,00 %	1,00 %		67,62 %	1,00 %	1,00 %		15,49 %

* Taux 2016 non connu / Calcul réalisé sur la base du taux 2015.
** Taux de la part communale inchangés depuis 2008.

Notre plan d'actions

Refonte de la politique tarifaire

Nous avons décidé de réduire le coût individuel pour la collectivité de certaines prestations en révisant la politique tarifaire. Sont principalement concernés la restauration scolaire et le périscolaire, ainsi que le conservatoire de musique.

Par exemple, pour la restauration scolaire, avec un prix moyen facturé du repas de 5,40 euros à la rentrée 2016 au lieu de 3,67 euros en 2014, la Ville restera en-deçà du **coût de revient** du repas pour la Ville de **6,60 euros**. Si nous y ajoutons les coûts de structure, à savoir l'encadrement, la gestion des inscriptions, les charges liées aux bâtiments et au matériel, le **coût complet** du repas est de **9,80 euros**. Les familles paieront donc en moyenne 55 % de ce coût complet.

En servant 1 800 repas quotidiennement, l'augmentation des tarifs engendra 150 000 euros en 2015-2016, et plus de 250 000 euros de recettes supplémentaires en 2016-2017.

Pour le Conservatoire de musique, en 2014, ses 201 000 euros de recettes ne couvraient que 30 % de son coût de fonctionnement, de 658 000 euros.

Chaque instrumentiste était ainsi subventionné par la Ville à hauteur de 1 229 euros par an. La seule augmentation des tarifs n'aurait pas suffi à résorber le déficit. Nous avons donc décidé de diminuer la durée des cours individuels et de créer de nouveaux cours partagés, ce qui a permis de faire passer ce déficit de 457 000 euros en 2014 à 275 000 euros en 2015.

Réduction des effectifs communaux

Pour limiter la hausse de la masse salariale (11,7 millions d'euros soit 61 % de ses dépenses de fonctionnement d'environ 19 millions d'euros), la Ville a mis en œuvre différentes mesures :

- Le non-remplacement d'agents municipaux. Leur nombre en « équivalents temps plein » est ainsi passé de 316 en 2008 à 295 en 2015. En 2016, la Ville prévoit 10 postes non-remplacés supplémentaires.
- La réorganisation des services publics (transfert des activités de Cap Jeunes à l'accueil de loisirs des Plantes de Catelaine...).

- Le transfert en gestion privée de missions de service public (crèches du Chat Perché et du Petit Prince).

Pour la première fois en 2015, les efforts consentis ont permis de réduire la masse salariale de la commune de 100 000 euros.

En conséquence, pour maintenir la masse salariale fin 2017 au même niveau que fin 2013, la Ville devra avoir supprimé 12 % de ses effectifs en 4 ans, soit 36 Équivalents Temps Plein (273 contre 309).

LA BAISSÉ DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 2008-2017



■ Évolution de la masse salariale en millions d'euros
 ■ Évolution du nombre d'agents en Équivalents Temps Plein (chiffres incluant les permanents, vacataires et saisonniers).

pour préserver l'avenir

Renégociation des contrats de prestations de service

En 2017, sur une année pleine, **259 000 euros** d'économies seront réalisées grâce aux mesures suivantes :

- **200 000 euros** : réduction de la fréquence de nettoyage des locaux. Cette réduction sera mise en place à la rentrée de septembre et sera accompagnée d'une sensibilisation accrue du public à la nécessité de laisser les locaux propres.
- **22 500 euros** : passage bimensuel, et non plus hebdomadaire, de la rotation de contrôle de l'éclairage public (hors panne).

- **18 000 euros** : réduction de la prestation d'élagage des arbres.
- **12 000 euros** : renégociation de la Délégation de Service Public pour l'assainissement.
- **6 500 euros** : transfert de l'accueil de Loisirs « Les Animations de Quartier », actuellement hébergé dans un local loué à France Habitation, dans les locaux de l'école Jacques Prévert.

Révision du périmètre du service public

Plusieurs services seront mutualisés, réduits ou supprimés :

- **210 000 euros** d'économies (en année pleine) : fermeture de la crèche familiale à la rentrée 2016.
- **56 000 euros** : en 2015 et 2016, suppression de 4 « Carrières Magazine ». Nous avons décidé de produire 4 numéros par an au lieu de 6.
- **38 000 euros** : suppression des séjours d'hiver et d'été.
- **33 000 euros** : suppression de la prestation du placier pour la Halle Carnot.
- **16 000 euros** : suppression des subventions destinées aux écoles privées.

- **12 000 euros** : suppression du guide municipal.
- **11 500 euros** : extinction de l'éclairage public entre 2 h 00 et 4 h 00 du matin, à partir du 1^{er} juillet 2016.
- **6 000 euros** : dans le parc de la mairie, à compter de 2017, remplacement des plantes annuelles ou bisannuelles pour le fleurissement du Jardin à la Française, par des plantes permanentes, des vivaces et des arbustes.
- **4 000 euros** : mutualisation du déjeuner et de la galette des Aînés.

Cession d'actifs immobiliers

La Ville a décidé de vendre plusieurs biens immobiliers trop dégradés, coûteux en entretien ou devenus inutiles. Il s'agit notamment de l'ancienne crèche des Chatons, de l'accueil

de loisirs Cap Jeunes et des terrains Aristide Briand. Leur vente permettra de financer les futurs investissements à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Recours à l'emprunt

Pour la première fois depuis 2008, la Ville a dû recourir à l'emprunt pour financer des projets structurants, et notamment la construction de la crèche Chat Perché. 2,5 millions d'euros ont ainsi été empruntés à l'été 2015 auprès du Crédit Agricole Île-de-France, sur une durée de 20 ans et

à un taux fixe exceptionnellement bas de 1,73 %. Au 1^{er} janvier 2016, la dette par Carrillon est de 641 euros contre 575 euros au niveau départemental, 943 euros au niveau régional et 940 euros au niveau national pour les villes de 10 000 à 20 000 habitants.

Report ou renoncement à plusieurs réalisations

Malgré leur importance, les efforts réalisés restent insuffisants et nous avons annulé plusieurs projets d'investissement, comme par exemple la rénovation de la piscine rue de Belfort et le

déplacement de la Mairie. De même, le déploiement de la vidéoprotection ou la réfection en profondeur de la voirie communale devront être étalés dans le temps.

Budget 2016

Budget de fonctionnement 2016

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016 PAR NATURE DE SERVICES (19 M€)

 <p>SERVICES À LA POPULATION</p>	État-civil Affaires Générales	<p>14 001 000 €</p> <p>dont dépenses RH 8 356 000 € et autres dépenses* 5 645 000 €</p>	<p>71 %</p>
	Petite Enfance CCAS		
	Scolaire Enfance Jeunesse		
	Cuisine centrale		
	Culture		
	Sport		
	Conservatoire		
Police municipale			
 <p>SERVICES TECHNIQUES</p>	Service Tech. et Dev. éco	<p>4 270 000 €</p> <p>dont dépenses RH 2 596 000 € et autres dépenses* 1 674 000 €</p>	<p>21 %</p>
	Urbanisme		
	Voirie		
	Espaces publics		
	Bâtiment		
	Logistique		
	Gardiens		
 <p>SERVICES RESSOURCES MOYENS</p>	Direction générale des Services	<p>1 543 000 €</p> <p>dont dépenses RH 897 000 € et autres dépenses* 646 000 €</p>	<p>8 %</p>
	Finances		
	Ressources Humaines		
	Marchés Publics		
	Cabinet/communication		
TOTAL		19 814 000 €	100 %

*Autres dépenses : elles se composent des dépenses propres des services (frais de cantine pour les services à la population, frais de voirie pour les services techniques, etc.) auxquelles s'ajoutent des dépenses générales tels que les fluides, intérêts d'emprunts, assurances, etc.

Le budget d'une ville, comment ça marche ?

Le Conseil municipal a voté le 15 février 2016 le budget primitif qui s'établit à 19 millions d'euros en fonctionnement et à 6 millions d'euros en investissement.

Chaque section est votée à l'équilibre: recettes = dépenses.

Les recettes de fonctionnement sont composées de:

- 47 % d'impôts locaux (dont taxes foncières, taxe d'habitation et droits de mutation)

- 21 % de l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS): la Ville transfère des compétences à la communauté d'agglomération qui perçoit pour les financer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (ex-taxe professionnelle). Le trop perçu

encaissé par la communauté d'agglomération est alors reversé à chaque commune au titre d'une attribution de compensation.

- 16 % de subventions et dotations, dont 8 % de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- 14 % de facturation aux utilisateurs des services publics communaux (crèches, garderies, restauration scolaire)

- 2 % des recettes et produits du domaine (locations et redevances d'occupation du domaine public).

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur des charges fixes et récurrentes: masse salariale, loyers, contrats de maintenance, intérêts d'emprunt...

L'autofinancement, solde entre les recettes et les dépenses de la section de

fonctionnement, permet à une collectivité locale de rembourser le capital de la dette et de financer une partie de l'investissement, sans recourir à l'emprunt.

Les recettes d'investissement sont composées des subventions (dont sont exclus les travaux de voirie et de rénovation des bâtiments publics), des dotations de l'État, du report des résultats de fonctionnement et éventuellement de l'emprunt.

Les dépenses d'investissement sont consacrées à la rénovation du patrimoine de la commune (réhabilitation des écoles, travaux de voirie...), la réalisation des projets structurants (crèche, équipements sportifs...) et au remboursement de la dette.

Budget d'investissement 2016

Malgré le recul de sa capacité d'autofinancement, la Ville continuera d'investir avec une programmation budgétaire pluriannuelle et une approche pragmatique du calendrier de réalisation de ses projets d'investissement.

PRÉSENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016 PAR NATURE DE SERVICES (6 M€)

 <p>SERVICES À LA POPULATION</p>	Crèche Chat Perché	2 210 000 €	<p>4 137 000 €</p>	<p>66 %</p>
	Intervention groupe scolaire Jacques Prévert	460 000 €		
	Entretien crèches et groupes scolaires	245 000 €		
	Autres (entretien divers, dispositifs d'économie d'énergie et capital de la dette)	1 222 000 €		
 <p>SERVICES TECHNIQUES</p>	Requalification de la rue du Moulin	1 076 000 €	<p>1 997 000 €</p>	<p>32 %</p>
	Voirie, éclairage public et vidéoprotection	346 000 €		
	Espaces publics et parcs	195 000 €		
	Autres (entretiens divers, dispositifs d'économie d'énergie et capital de la dette)	380 000 €		
 <p>SERVICES RESSOURCES MOYENS</p>	Autres (logiciels...)	130 000 €		<p>2 %</p>
TOTAL		6 264 000 €	100 %	

Les projets 2016

6,264 millions d'euros d'investissement sont prévus au budget 2016. Voici les principaux projets d'investissement.

■ Les travaux de rénovation des équipements publics : 2,590 millions d'euros

Ces dépenses incontournables sont liées à la rénovation des équipements publics ou du patrimoine communal et comprennent: étanchéité de toitures dans les écoles ou équipements publics, mise en accessibilité des bâtiments publics, renouvellement de matériel pour les services techniques... La rénovation de la rue du Moulin va continuer dans le cadre de la poursuite de la requalification du centre historique en zone de rencontre.

La première phase des travaux, qui a débuté à la mi-avril, comprend l'enfouissement des réseaux électrique et télécom (328 000 euros, dont 116 000 euros de subventions du SIGEIF), l'éclairage public (76 000 euros) et l'assainissement (17 000 euros), soit un coût total pour la Ville de 421 000 euros. La seconde phase consistera

en l'aménagement de la rue (coût ville 655 000 euros), avec la réfection de la voirie (réfection de la chaussée, des trottoirs et bordures 443 000 euros), le pavage (187 000 euros) et le mobilier urbain (25 000 euros). La rénovation de la rue du Moulin s'achèvera en septembre 2016 (date prévisionnelle).

■ Les travaux de la crèche Chat Perché : 2,210 millions d'euros

(dont 1,8 million d'euros financés par l'emprunt et subventionnés par la CAF, 504 000 euros, le Département, 297 000 euros et l'État, 90 000 euros). Les premiers enfants seront accueillis à la rentrée 2016.

■ Travaux de mise en sécurité du groupe scolaire Jacques Prévert : 460 000 euros

■ Le remboursement de la dette : 500 000 euros

Des investissements économes : 250 000 euros
Remplacement des lampadaires et installation de chaudières plus économes pour diminuer à terme la consommation d'énergie dans les équipements et sur la voie publique.

[Dette]

Emprunts toxiques: l'État propose des conditions inacceptables

L'équipe municipale a décidé de refuser l'aide mise en place par l'État via le fonds de soutien pour aider les collectivités à rembourser leurs emprunts toxiques. En plus de mettre fin aux poursuites contre la banque, le recours à ce fonds engendrerait un endettement supplémentaire de plus de 4 millions d'euros pour la Ville.



Spécialiste du crédit aux collectivités territoriales, la banque Dexia Crédit Local a commercialisé entre 1995 et 2009 des emprunts « toxiques ». Ces emprunts souscrits par de nombreuses collectivités ont mis les finances de celles-ci dans l'impasse suite à l'explosion rapide de leurs taux d'intérêts et des pénalités de remboursement anticipé exorbitantes pour en sortir. Pour Carrières-sur-Seine, le précédent Maire, Françoise Brondani, a souscrit, en 2007, deux emprunts toxiques pour un montant total initial de 7,843 millions d'euros. Ces deux emprunts représentent aujourd'hui 6,389 millions d'euros, soit 65 % de la dette de la commune (9,872 millions d'euros).

La Ville fait appel du jugement

La Ville a saisi le juge dès 2011 (1^{re} assignation le 21 octobre 2011) pour faire reconnaître l'illégalité de ces prêts, en se fondant sur les conditions dans lesquelles ils ont été souscrits.

Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a rendu le 24 avril 2015 une décision défavorable aux intérêts de la commune. Alors qu'il a admis le bien-fondé de nos arguments et donc que Dexia Crédit Local avait commis des fautes à l'encontre de la Ville, le juge a, contre toute attente, refusé d'en tirer les conséquences.

C'est pourquoi, Arnaud de Bourrousse a pris la décision d'interjeter appel aux motifs suivants :

- La nullité des prêts doit être reconnue car ils ont été conclus par une personne ne disposant pas du pouvoir d'engager la commune ;
- Le juge a reconnu à la Ville la qualité d'emprunteur non averti ;
- Le juge reproche à Dexia Crédit Local de ne pas avoir alerté la Ville quant aux risques encourus par ce type d'emprunts.

La solution inacceptable proposée par l'État

L'État a mis en place en 2014 un fonds de soutien pour venir en aide aux collectivités qui ont souscrit ces emprunts toxiques. Logiquement éligible, Carrières-sur-Seine s'est vue notifier en novembre 2015 les montants d'aides de l'État pour un remboursement anticipé de ses deux emprunts. Or, les conditions proposées sont inacceptables pour la commune :

- La Ville doit au préalable renoncer aux poursuites engagées contre Dexia Crédit Local (la SFIL, repreneuse des droits et obligations de Dexia Crédit Local) ;
- La sortie de ces emprunts toxiques nécessiterait le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé de 4,241 millions d'euros. Le règlement de cette indemnité ne pourrait se réaliser, pour la Ville, qu'en se réendettant. Bien évidemment, ce nouvel emprunt s'ajouterait aux 9,872 millions d'euros de dette actuelle, soit un total de 14,113 millions d'euros. En conséquence, la dette par habitant au 1^{er} janvier 2016 passerait de 648 euros à 924 euros en cas d'acceptation de ce dispositif de sortie.
- L'acceptation du fonds de soutien, à ces conditions, reviendrait à souscrire un emprunt à taux fixe de plus de 13 % contre un taux 2015 consolidé de 5,3 % pour les deux emprunts toxiques en cause.

La municipalité a donc décidé de refuser cette solution. Elle poursuivra la procédure contentieuse menée contre la banque dont les plaidoiries sont fixées à la mi-juin, pour le jugement en appel attendu à la fin de l'année 2016.



[Très haut débit]

La fibre optique poursuit son déploiement

Le programme de déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine (CABS) suit son cours. **La couverture totale de Carrières-sur-Seine devrait bien avoir lieu fin 2016.**



[Thierry Doll, Maire-adjoint délégué à l'Aménagement du territoire]

Capable de conduire les informations numériques à une vitesse cent fois supérieure au réseau en cuivre, la fibre constitue une avancée considérable. D'autant plus que les besoins des particuliers en haut débit sont aujourd'hui colossaux, tant pour faire transiter Internet que la télévision ou le téléphone.

Conscient de cette réalité mais aussi du faible intérêt des gros opérateurs pour les petites communes, un groupe de travail « Fibre optique » s'est constitué dès 2008 à l'initiative notamment de Thierry Doll, Maire-Adjoint délégué à l'Aménagement du territoire, ainsi que de Carrillons. Il a conduit au transfert de la compétence « Haut débit » à la Communauté d'Agglomération. Celle-ci a alors négocié avec Orange le déploiement de la fibre optique sur les 7 communes du territoire.

Mais raccorder une commune de 15 000 habitants à la fibre optique n'est pas une mince affaire. Sur le plan technique, le déploiement nécessite d'atteindre les armoires de rue en passant par des réseaux souterrains, puis de les raccorder aux habitations. Après quatre ans de travail, l'opérateur Orange et son partenaire, Inéo, ne sont plus très loin du but : 5 900 adresses (logements, commerces, établissements publics et restaurants) ont été raccordées et 1 500 autres le seront en 2016. La couverture totale de la commune est prévue pour cette année.

Il convient de rappeler que si Orange a la responsabilité du déploiement technique de la fibre, **il revient aux**

particuliers de souscrire un abonnement fibre auprès de l'un des deux fournisseurs d'accès proposant des connexions très haut débit à Carrières-sur-Seine, Orange ou SFR.

Pour suivre l'avancée des travaux de raccordement de la fibre dans votre quartier :
<http://interetfibre.orange.fr>
Pour toute question concernant votre raccordement à la fibre optique :
Inéo, partenaire de l'opérateur
réseau Orange Tél. : 01 49 59 79 20



[Fibre optique]

Puis-je avoir la fibre ?

Vous vous posez peut-être toutes sortes de questions... Puis-je avoir la fibre ? À quelle date ? Où en est le déploiement pour mon quartier, ma rue, mon immeuble ?

Vous pouvez obtenir toutes les réponses sur le site dédié mis en place par Orange :
<https://reseaux-orange.fr/couverture-fibre>



[CASGBS]

[Intercommunalité]

Saint-Germain Boucles de Seine, nouvelle communauté d'agglomération

Depuis le 1^{er} janvier, Carrières-sur-Seine forme avec 19 communes une nouvelle intercommunalité, la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS).

La CASGBS est le résultat de la fusion imposée par l'État de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine (CABS) avec les intercommunalités de Saint-Germain Seine et Forêts et de Maisons-Mesnil, auxquelles vient se rattacher la commune de Bezons. La CASGBS est constituée de 20 communes abritant plus de 340 000 habitants (contre 173 000 habitants pour l'ex-CABS), avec des bassins de vie distincts. En attendant les résultats des recours juridiques engagés contre ce regroupement incohérent (cf. encadré p. 19), « nous nous sommes mis au travail avec les 19 Maires, comme nous l'explique Arnaud de Bourrousse: Nous aurons à cœur de défendre les intérêts de nos bassins de population et nous veillerons à ce que cette intercommunalité soit source de nouvelles économies en mutualisant des services et des équipements publics. »

Communes	Nombre d'élus	Nombre d'habitants
Aigremont	1	1 173
Bezons	8	28 095
Carrières-sur-Seine	4	15 036
Chambourcy	2	6 016
Chatou	8	31 336
Croissy-sur-Seine	3	10 436
Fourqueux	2	4 238
Houilles	8	32 620
Le Mesnil-le-Roi	2	6 486
Le Pecq	4	16 631
Le Port Marly	2	5 428
Le Vésinet	4	16 363
L'Étang-la-Ville	2	4 945
Louveciennes	2	7 266
Maisons-Laffitte	7	23 665
Mareil-Marly	1	3 710
Marly-le-Roi	5	16 993
Montesson	4	15 479
Saint-Germain-en-Laye	10	41 145
Sartrouville	13	51 979

Les compétences

Le passage d'une Communauté d'Agglomération de 7 à 20 communes n'entraîne pas de nouveaux transferts de compétences pour Carrières-sur-Seine. En effet, comme l'ex-CABS, la CASGBS prend en charge :

Des compétences obligatoires :

Développement Économique ; Aménagement de l'espace communautaire ; Équilibre social de l'Habitat ; Politique de la Ville ; Accueil des gens du voyage ; Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Des compétences optionnelles :

Voie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Des compétences facultatives :

Études et travaux nécessaires à la desserte en Haut-Débit ; Pistes cyclables d'intérêt communautaire.

L'exécutif

Le Conseil communautaire compte 92 sièges. Le Bureau est constitué d'un Président, Pierre Fond (Maire de Sartrouville), de 15 Vice-présidents et de 4 Conseillers communautaires délégués, soit 20 Maires. Chaque maire a une délégation et compte pour 1 voix dans les délibérations du Conseil communautaire.

Président, Vice-Présidents et Conseillers communautaires délégués :

PRÉSIDENT : Pierre FOND, Maire de Sartrouville et 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental.

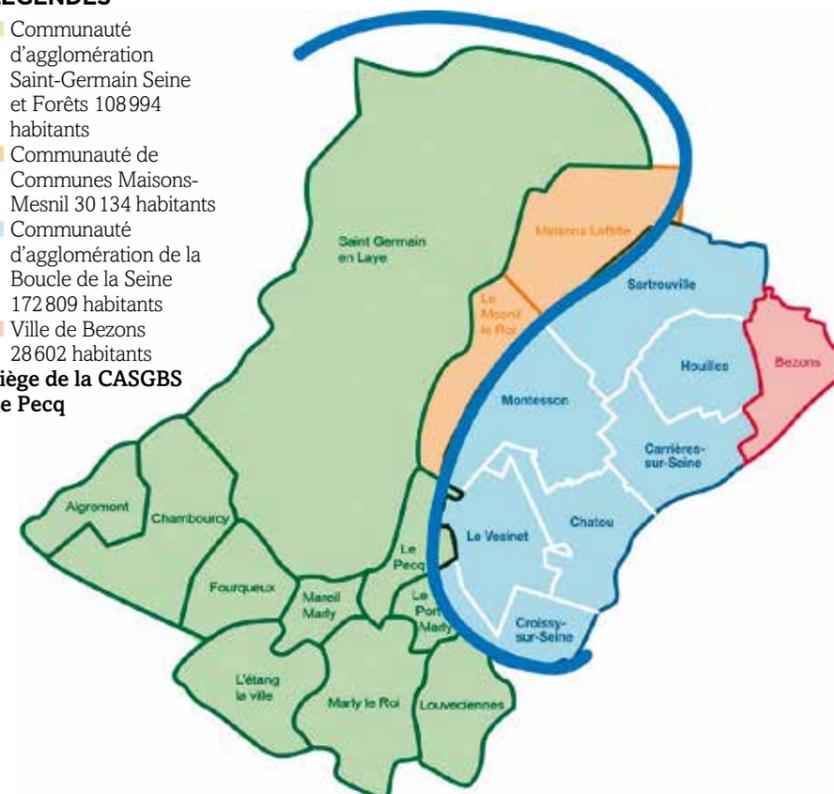
VICE-PRÉSIDENTS :

1^{er} Vice-président : Jean-Yves PERROT, Maire de Marly-Le-Roi, Finances et Prospective
2^e Jacques MYARD, Maire de Maisons-Laffitte, Urbanisme
3^e Pierre MORANGE, Maire de Chambourcy, Dynamisation et Attractivité à l'international
4^e Emmanuel LAMY, Maire de Saint-Germain-en-Laye, Secrétariat général du conseil, RH et Administration générale

LES COMMUNES COMPOSANT LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ

LÉGENDES

- Communauté d'agglomération Saint-Germain Seine et Forêts 108 994 habitants
 - Communauté de Communes Maisons-Mesnil 30 134 habitants
 - Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine 172 809 habitants
 - Ville de Bezons 28 602 habitants
- Siège de la CASGBS**
Le Pecq



LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES CARRILLONS



Arnaud de BOURROUSSE
10^e Vice-Pdt en charge du développement économique Est



Thierry DOLL
Maire-adjoint délégué à l'Aménagement et à la Communication
Conseiller communautaire



Marie-Ange DUSSOUS
Maire-adjoint délégué à la Petite enfance et aux affaires sociales
Conseillère communautaire



Michel MILLOT
Maire-adjoint délégué à la Sécurité et aux Travaux
Conseiller communautaire

- 5^e Laurence BERNARD,** Maire du Pecq, Transports – secteur Ouest
6^e Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Transports – secteur Est
7^e Ghislain FOURNIER, Maire de Chatou, Relations avec les intercommunalités, le Département et la Région et Recherche de financements européens
8^e Dominique LESPARRÉ, Maire de Bezons, Politique de la Ville
9^e Bernard GROUCHKO, Maire du Vésinet Développement durable et Environnement
10^e Arnaud de BOURROUSSE, Maire de Carrières-sur-Seine, Développement économique, secteur Est
11^e Jean-Roger DAVIN, Maire de Croissy-sur-Seine, Logement et Habitat
12^e Pierre-François VIARD, Maire de Louveciennes, Développement économique, secteur Ouest,

- 13^e Serge CASERIS,** Maire du Mesnil-Le-Roi, Optimisation et Mutualisation des ressources
14^e Marcelle GORGUES, Maire de Port-Marly, Patrimoine et Tourisme
15^e Daniel LEVEL, Maire de Fourqueux, Aménagement des berges de Seine et protection des risques d'inondation

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS :

- Jean-François BEL,** Maire de Montesson, Suivi du SCOT
Jean-Yves BOUHOUD, Maire de l'Étang-La-Ville, Fiscalité
Brigitte MORVANT, Maire de Mareil-Marly, Dynamisation du territoire à l'international
Samuel BENOUDIZ, Maire d'Aigremont, Environnement

Recours juridiques contre le projet de fusion

Le 17 juin 2015, l'ex-CABS a demandé une dérogation au seuil de 200 000 habitants prévue par la loi, afin que l'intercommunalité demeure à 7 villes. Un recours collectif a été engagé en ce sens par les villes et les agglomérations concernées devant le Tribunal Administratif en juillet 2015.

Dernier élément d'actualité, le Tribunal Administratif de Paris a suspendu en décembre et janvier derniers plusieurs arrêtés fixant la composition des conseils communautaires de 3 nouvelles agglomérations situées dans les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise.



[Centre historique]

Travaux rue du Moulin

De mi-février à mi-avril, Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) a opéré le remplacement des canalisations de gaz de la rue du Moulin. Depuis début avril et jusqu'à la fin juin, des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et France Télécom sont en cours sur la portion de la rue allant de la rue Gabriel Péri au boulevard Carnot – y compris le passage Pasteur. Les travaux d'aménagement de la voirie en zone de rencontre pourront alors commencer.

[Petite enfance]

La Crèche Chat Perché est bientôt prête

La nouvelle crèche, avec ses soixante berceaux, devrait ouvrir ses portes comme prévu en septembre 2016. Les travaux de menuiserie et la réalisation des lots techniques (chauffage, électricité, plomberie, ventilation) s'achèvent en mars. Les faux plafonds permettant l'isolation thermique, ainsi que les cloisons ont été installés. Le doublage intérieur des murs constitue la prochaine étape pour les équipes. Il sera effectué dès que les tests d'étanchéité à l'air auront été réalisés.



[Crèche Chat Perché]



Jean-Pierre Valentin, Maire-adjoint délégué aux Transports

[Transport collectif]

Enfin un arrêt pour les collégiens des Amandiers sur la ligne 34

Après plusieurs mois de négociation, la municipalité, sous l'impulsion de Jean-Pierre Valentin, Maire-adjoint délégué aux Transports, a obtenu la déviation définitive de l'itinéraire du bus 34. Ce nouvel arrêt à proximité du collège des Amandiers va faciliter le quotidien de nombreux collégiens.

Depuis janvier 2016, le bus 34 emprunte un nouvel itinéraire : il parcourt désormais les rues de la Pâture et du Tonkin dans les deux sens, en lieu et place de la rue de la Rivière en direction de la gare de Houilles-Carières-sur-Seine. Dans ce sens de circulation, l'arrêt « la Rivière » est désormais déplacé au 12 rue Charles-François Daubigny alors que l'arrêt « Colombier » est localisé au 53 rue du Tonkin. Ce changement permet aux élèves qui habitent le quartier des Alouettes de se rendre au collège des Amandiers plus rapidement. Le nouvel itinéraire est d'autant plus apprécié que le bus 34 est une ligne « structurante » du réseau, c'est-à-dire que le passage

des bus se fait de façon régulière à toute heure de la journée. Un avantage loin d'être négligeable pour des collégiens qui commencent et finissent les cours à des heures très différentes. En outre, le changement de trajet de la ligne 34 allège la pression sur la ligne 10, qui était particulièrement encombrée lors des sorties de collège en fin de journée. Cette avancée est le résultat de longues négociations qui ont été menées par Jean-Pierre Valentin. Elle s'inscrit dans le cadre du vaste chantier lancé par la commission Transport de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine pour restructurer le réseau Bus en Seine de la société Transdev.

www.arca-peugeot.com

NOUVELLE PEUGEOT 108
ELLE TIENT DE VOUS

VENEZ LA DÉCOUVRIR ET L'ESSAYER

ARCA Agent PEUGEOT

9, bd Henri Barbusse - 78800 Houilles
01.30.86.52.52 - arca.peugeot@wanadoo.fr

PEUGEOT MOTION & EMOTION

PARENTON & FILS

RGE QUALIBAT

- couverture
- plomberie
- chauffage

CHAUFFAGE COUVERTURE

ÉNERGIES RENOUVABLES PLOMBERIE

- ventilation
- désenfumage
- énergies renouvelables

11, rue Auguste Bartholdi 78240 Carrières-sur-Seine
Tél. 01 39 76 15 98 - Fax : 01 39 76 07 57
E-mail : parenton.filts@gmail.com
www.plomberie-chauffage-parenton.fr

CITROËN
Berger Automobiles
64, rue des Vignes-Blanches
78420 CARRIÈRES S/SEINE
01 39 14 72 49 - garage.berger@wanadoo.fr

DS4 CROSSBACK

PARTENAIRE du ROC-HC

Vente véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques - Carrosserie

[Police municipale]

L'armement des policiers municipaux

Face à la radicalisation des phénomènes de violence dans notre pays, la municipalité a décidé de procéder cette année, dans des conditions strictement encadrées, à l'armement de la police municipale.



Composée de huit agents de police et d'une secrétaire administrative, la police municipale carrillonne a pour mission d'assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité publique et d'appliquer les arrêtés édictés par le Maire. Mais dans les faits, le rôle des agents se rapproche de plus en plus de celui de la police nationale, notamment en ce qui concerne la surveillance de la voie publique. Et malheureusement, l'actualité a dramatiquement montré que les terroristes n'hésitent pas à viser les policiers,

sans distinction d'uniforme. C'est pourquoi la municipalité a pris la décision de donner à ses agents les moyens de se défendre contre tout type de menaces.

La procédure d'armement de la police municipale fera l'objet d'un encadrement extrêmement précis. La Ville va signer une convention avec le Préfet. Chaque agent concerné suivra des tests psychologiques et médicaux ainsi qu'une formation sanctionnée par un arrêté préfectoral individuel de détention et de port d'armes.

L'équipement en arme des policiers municipaux représente pour la Ville un coût total d'environ 30 000 euros, dont la moitié sera consacrée à l'équipement et à la formation initiale des agents.

La police municipale se tient à votre disposition pour toutes informations.
Police municipale de Carrières-sur-Seine
20 rue des Cailles - Tél. : 01 39 15 79 58



[Michel Millot
Maire-adjoint délégué
à la Sécurité]

[Procès verbal]

135 euros d'amende pour tout stationnement sur le trottoir

Suite à un décret du Premier ministre en date du 4 juillet 2015, tout stationnement de véhicule sur un trottoir est considéré comme « très gênant » et est désormais passible d'une contravention de 135 euros, au lieu de 35 euros.

Les fonctionnaires de police municipale ne peuvent plus dresser d'amendes de 35 euros pour toute une série d'infractions, désormais passibles d'une contravention de 135 euros. C'est notamment le cas des contraventions pénalisant le stationnement d'une voiture sur un trottoir, un passage piéton, une piste cyclable ou encore une place réservée aux personnes handicapées. Le montant de ces contraventions de 4^e classe a été fixé à 135 euros par l'État. Si cette nouvelle tarification peut paraître dans certains cas excessive, il convient d'appeler chacun à la plus grande vigilance : garer une voiture à cheval sur un trottoir, même pour quelques minutes, peut obliger les piétons à descendre et à marcher sur la route, ce qui est un réel facteur

d'accidents graves. Pour éviter tout risque, les Carrillons doivent donc veiller à ne pas encombrer l'espace public avec leur véhicule.

La municipalité demande à chacun de faire preuve de civisme : il est recommandé à ceux qui disposent d'un parking ou d'un garage d'y rentrer leur véhicule dès que possible.

Cette recommandation est d'autant plus nécessaire que le plan Vigipirate renforcé perdure, ce qui implique le maintien des barrières devant les écoles, et donc un besoin accru de désencombrer la voie publique.

Police municipale de Carrières-sur-Seine
20 rue des Cailles
Tél. : 01 39 15 79 58



[Antenne Emploi]

Une bénévole au service des demandeurs d'emploi

Tous les vendredis matin à la mairie, Laurence Novelli, conseillère bénévole de la Boucle Accueil Emploi (BAE), reçoit sur rendez-vous des demandeurs d'emplois pour les aider dans leurs recherches.

L'association Boucle Accueil Emploi accompagne depuis 1984 des chômeurs du territoire, lors de permanences tenues par des conseillers bénévoles à Carrières-sur-Seine, Chatou, Montesson et Le Vésinet. Depuis novembre 2014, Laurence Novelli a pris la suite de Claude Pistre au sein de l'Antenne Emploi de Carrières-sur-Seine. Véritable spécialiste de l'insertion, cette professionnelle de 45 ans s'occupe du financement des formations pour demandeurs d'emplois au sein du Conseil régional. Création de CV, écriture de lettres de motivation, préparation aux entretiens... Les techniques de recherche sont passées au peigne fin. Laurence Novelli résume ainsi sa méthode : « plus

c'est simple, plus c'est précis et percutant ». Au fil des années, elle a mis en place une approche personnelle qui consiste à créer avec chaque candidat un CV et une lettre de motivation « à tiroirs ». L'idée est de « concevoir ces deux outils de manière modulable, comme des rubriques, pour qu'ils soient aisément déclinables et collent précisément à chaque offre d'emploi ». Le travail mené porte ses fruits. Pour preuve : la prise de rendez-vous est indispensable plusieurs semaines à l'avance !

Antenne Emploi Carrières-sur-Seine
Pour prendre rendez-vous : 01 30 86 89 89
www.bae-78.com

[Entrepreneurs]

Un partenariat entre la CASGBS et le Réseau Entreprendre Yvelines

La convention de partenariat signée entre la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et le Réseau Entreprendre Yvelines, pour soutenir les porteurs de projets dans le lancement ou le développement de leur activité, vient d'entrer en vigueur.

Créé en avril 2009, le Réseau Entreprendre Yvelines est animé par une centaine de chefs d'entreprises bénévoles du département. Leur conviction : « Pour créer des emplois, créons des employeurs ». Les membres accompagnent – gratuitement – les entrepreneurs, appelés les « lauréats », en leur dispensant des conseils experts. Actualité, finance, marketing, stratégie... Chaque lauréat est soutenu dans la durée par un accompagnateur. L'association octroie également des prêts à taux 0, sans garantie, pour un montant compris généralement entre 15 000 et 50 000 euros. Pour bénéficier de ces soutiens, les entrepreneurs doivent répondre à plusieurs conditions, dont en premier lieu la nécessité de lancer un projet qui aboutisse à la création ou à la sauvegarde d'un minimum de 5 à 10 emplois dans les trois années qui suivent.

Le résultat est impressionnant. Plus de 900 emplois ont été créés ou sauvegardés dans le département par les 80 entrepreneurs qui ont été accompagnés, bénéficiant d'un finance-

ment total de 2 150 000 euros. Le taux de survie des entreprises atteint même 91 % à 3 ans et 86 % à 5 ans (contre 50 % pour la moyenne nationale).

Précisons que l'intégration de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine (CABS) au sein de



reseauentreprendre

la nouvelle Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine n'impacte pas le partenariat qui a donc pris effet dans les 7 communes qui formaient l'ex-CABS.

Patrick Dohin, Directeur du Réseau Entreprendre Yvelines
yvelines@reseauentreprendre.org

[Restauration scolaire]

Clémantine, pour un meilleur comportement alimentaire

La Ville a été retenue en 2015 pour participer au projet Clémantine (CLÉs d'une Meilleure Alimentation à la caNTINE). Cette initiative de l'Institut Danone part du constat que les interactions entre le personnel de cantine et les enfants ont un fort impact sur le comportement alimentaire de ces derniers. Le projet consiste donc à former les employés de restauration scolaire et les animateurs, à l'aide de plusieurs kits pédagogiques et modules vidéo, dont certains ont été tournés à l'accueil de loisirs lors des vacances de

la Toussaint. Les formations, qui concerneront dans un premier temps les agents des écoles élémentaires, se dérouleront entre mars et mai. Un bilan sera ensuite réalisé par l'Institut Danone en juin, en fonction duquel de nouvelles initiatives pourraient être mises en place à la rentrée 2016.

Informations:
Institutdanone.org
Service SEJ (Tél. 01 30 86 89 42)



[Œnophile]

AOC 78, une association qui a du nez

Dès sa création en juillet 2015, l'Association des Œnophiles et Carrillons des Yvelines (AOC 78) connaît un fort engouement. Retour sur un succès qui ne cesse de s'amplifier.

C'est une réalité bien connue, « on n'est jamais mieux servi que par soi-même ». En juin 2015, Arnaud Ulian et ses trois acolytes font un constat simple : il n'existe pas sur le territoire de la Boucle de la Seine d'offres associatives pour les amateurs œnophiles. Alors que faire ? Quelques échanges avec leurs proches achèvent de les convaincre de l'existence d'une vraie attente en la matière. Les quatre amis se décident à se lancer dans la création d'AOC 78. Depuis le mois d'octobre dernier, l'association organise des réunions, sous la forme de rencontres décontractées entre amateurs de vin qui s'appuient sur l'expertise d'une œnologue professionnelle, Marie-Sophie Faucher. Cette carrillonne spécialiste du vin dispense des cours d'œnologie dans plusieurs écoles hôtelières et a écrit plusieurs ouvrages sur le sujet. Pour chaque rencontre à l'AOC 78, elle choisit chez des cavistes locaux les vins qui seront dégustés, puis elle les présente aux participants, avec l'art de rendre accessible des notions parfois techniques.

étapes. D'abord, un moment théorique durant lequel l'œnologue apporte des éléments d'information sur le thème, illustrations à l'appui : terroirs, cépages, techniques de vinification, données économiques... Puis place à la pratique : les participants dégustent à l'aveugle quatre vins différents. Ils remplissent une fiche de dégustation qui les aide à mettre des mots sur leurs impressions et à les structurer : le premier nez, l'attaque en bouche, le final, etc. La séance s'achève par un moment d'échange des perceptions dans une bonne humeur non dissimulée.

Les séances de dégustation ont lieu les premiers mercredis et jeudis de chaque mois entre 20 heures et 21 heures à la Maison des Sportifs près du collège des Amandiers. Pour rassembler le plus grand nombre, l'association propose une formule extrêmement souple : les participants n'ont qu'à s'inscrire à chaque séance, en s'acquittant d'une participation de 20 euros.

Alors si vous souhaitez rejoindre les adhérents, n'hésitez pas : une petite quinzaine de places sont pour l'heure disponibles. Mais elles risquent bien de partir vite !

Rendez-vous les 1^{ers} mercredi et jeudi du mois

Chaque séance de l'association est consacrée à un thème. Celui du mois de décembre s'intitulait les « bulles » – comprendre le champagne. La soirée se décompose en deux

Inscriptions:
Par mail: Aoc78.asso@gmail.com
Page Facebook: AOC 78

[Vacances]

Les accueils de loisirs, une parenthèse enchantée

Pour de nombreux petits Carrillons, avec chaque période scolaire s'ouvrent deux semaines de découverte et d'amusement grâce aux accueils de loisirs. Les vacances de Pâques, du lundi 18 au vendredi au 29 avril, n'ont pas dérogé à la règle. Que ce soit aux Plantes de Catelaine, aux Pierrots ou l'Accueil Jeunes, les enfants n'ont pas eu le temps de s'en-

nuyer ! Comme toujours, les équipes d'animation ont fait preuve d'imagination pour concocter un programme sur-mesure pour chacune des classes d'âge. Parmi la myriade d'activités culturelles et sportives, plusieurs ont été particulièrement appréciées des enfants : la journée de magie, la sortie dans la forêt de Rambouillet, le grand jeu de piste, le parc Koezio Cergy, la soirée raclette ou encore le tournoi de football mixte. Vivement les prochaines vacances !

■ **Informations: Service SEJ (Tél. 01 30 86 89 42)**



La lutte contre le gaspillage alimentaire

La municipalité, sous l'impulsion de Bruno Le Bricon, Maire-adjoint délégué à l'Enfance, a souhaité participer à une action destinée à lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire. Pour être pleinement efficaces, les solutions seront mises en pratique après une analyse précise de l'ensemble du dispositif – de la prise de commande des aliments à la consommation des repas par les enfants dans les cantines. Ce partenariat entre la Ville et la CASGBS a débuté au mois de février dernier, avec la réalisation par l'entreprise Verdicité d'une étude sur les restaurants scolaires élémentaires de la Ville.

Informations: Service SEJ (Tél. 01 30 86 89 42)



[Jeunesse]

Le Macki Music Festival revient les 2 et 3 juillet!

La Ville accueillera la 3^e édition du Macki Music Festival, le premier week-end de juillet, organisée par les collectifs La Mamie's et Cracki Records, et portée par Bruno Le Bricon, maire-adjoint délégué à la Jeunesse. Cette année encore, le Parc de la Mairie et les Berges de Seine seront le théâtre de deux



jours de fête rythmées par un plateau musical de choix. Autre moment très attendu : le « Village éphémère » et ses animations teintées de folie douce !

Vente des billets sur
http://mackimusicfestival.fr



Cinéma en plein air : le 18 juin

Cette année encore, un film sera projeté sur grand écran dans le Parc de la Mairie à la tombée de la nuit. Ouverte à tous, cette soirée sera aussi l'occasion de pique-niquer dans les jardins. Attention, la date du rendez-vous change : la projection est avancée au 18 juin, en raison de la tenue en juillet du Macki Music Festival.

Renseignements: 01 30 86 89 80/85

[Expositions]

Expositions au Lavoir: à vos pinceaux!

Avec le mois de mars, s'est ouverte la nouvelle saison des expositions au Lavoir à Carrières-sur-Seine. Elles sont proposées au public en semaine de 14 heures à 19 heures, et le week-end de 10 heures à 19 heures. Venez nombreux!



[Aldona Poletto
Maire-adjointe déléguée
à la Culture, aux Loisirs
et à la Vie associative]



bassin, l'atrium, bercé tout au long de la journée par les reflets du soleil. Ce cadre rare apporte sans nul doute une aura perceptible aux œuvres qui y sont exposées. Conformément à la tradition, une association locale a ouvert la saison d'exposition. Il s'agit cette année des peintres de l'association « École des Bords de Seine », dont les œuvres ont été présentées du 7 au 20 mars.

Le Lavoir tient à rester un espace d'ouverture. De mars à octobre, la Ville propose aux artistes carrillons et régionaux d'y exposer leurs travaux. Les réservations peuvent s'effectuer par semaine ou par quinzaine. En outre, chaque exposition bénéficie d'une promotion gratuite sur les supports de communication (notamment numériques). Ne gardez plus vos œuvres pour vous, jetez-vous à l'eau!

Le Lavoir est un lieu d'exposition artistique absolument unique: situé en bordure de Seine, il est constitué de pierres anciennes et d'un apaisant

Service Evénements-Sports-Culture
au 01 30 86 89 80

[Sortir à Carrières]

Inscrivez-vous pour le vide-greniers 2016!

Avec l'été vient l'heure de l'un des grands rendez-vous de la vie carrillonne: le traditionnel vide-greniers. Il se tiendra cette année le dimanche 12 juin de 9 h à 18 h 30 dans le parc de la Mairie de Carrières-sur-Seine.

Organisé par le Comité des fêtes, l'événement est toujours un magnifique succès, même en cas de météo capricieuse. L'édition 2015 a été particulièrement réussie avec un total de plus de 300 exposants! Cette année encore, chineurs et promeneurs se retrouveront autour des stands et des objets les plus hétéroclites. Et pour que l'ambiance soit parfaite, le Comité des fêtes tiendra une buvette où les participants pourront se retrouver et échanger sur les bonnes affaires réalisées.

Comment réserver un emplacement?

La réservation des emplacements aura lieu **le samedi 28 mai entre 8 heures et 16 heures, en salle 50 de la salle des fêtes** (1 rue Félix Balet) – et, en fonction des places encore disponibles, le mercredi 1^{er} juin de 15 heures à 18 heures.

Si vous souhaitez accélérer les formalités d'inscription, vous avez la possibilité de télécharger votre fiche de réservation sur le www.carrieres-sur-seine.fr ou de la retirer en mairie.

Jean-Pierre Ducloy, Président du Comité des fêtes
01 39 14 41 01
Mairie, Antenne publique du service
Événements-Sport-Culture
Tél.: 01 30 86 89 83-81



[BD]

« La Tristesse de l'éléphant » en dédicace



La Bibliothèque intercommunale a mis à l'honneur le samedi 19 mars à 14 heures une bande-dessinée particulièrement touchante, « la Tristesse de l'Éléphant ». Les deux auteurs, le scénariste carrillon Nicolas Antona et l'illustratrice Nina Jacqmin, étaient présents pour une signature de l'album. Ils ont livré à cette occasion tous les secrets des aventures de Louis, un adolescent orphelin, et de Clara, une jeune dompteuse d'éléphant. Pour ceux qui le souhaitaient, la Maison de la presse a vendu des exemplaires de la bande-dessinée au sein de la Bibliothèque. Ravis, les participants ont ainsi pu repartir avec un exemplaire signé et un dessin personnalisé.

Éditeur: Les Enfants Rouges 22 janvier 2016
Collection Mimosa

[Conservatoire]

Un très beau concert!



[Programmation]



« Platée »

Dimanche 29 mai à 16 h
au conservatoire à la
salle des fêtes

Vous étiez nombreux à assister au magnifique opéra-ballet « Platée » de Jean-Philippe Rameau interprété par l'orchestre Ad Libitum et le Chœur « Chante Carrillon » du Conservatoire, accompagnés des classes de danse qui, pour l'occasion, ont revêtu leurs plus beaux apparats. Une belle réussite!

Une BD à découvrir

Le grand méchant renard / Benjamin Renner
Édition Delcourt

Face à un lapin idiot, un cochon jardinier, un chien paresseux et une poule caractérielle, un renard chétif tente de trouver sa place en tant que grand prédateur. Devant l'absence d'efficacité de ses méthodes, il développe une nouvelle stratégie. Sa solution: voler des œufs, élever les poussins, les effrayer et les croquer. Mais le plan tourne au vinaigre lorsque le renard se découvre un instinct maternel. Une bande dessinée où textes et dessins vous donnent franchement le sourire avec un renard vite dépassé, et pour qui on finit par avoir de la sympathie, des poussins capricieux mais câlins comme de petits enfants, et des poules qui ne se laissent pas faire à la « Chicken run ».

[Brèves]

Le samedi 2 avril et le dimanche 3 avril, les spectateurs présents à la salle des fêtes ont assisté à une magnifique représentation de « Dialogues des carmélites », par le conservatoire. Pour l'occasion, la Troupe de Fortunio dirigée par Anne-Marie Mosser et « L'Espace vocal » de Carole Chabry ont été accompagnés par l'orchestre Ad Libitum. Cette adaptation originale de l'opéra de Francis Poulenc, qui s'annonçait comme l'un des grands moments de la saison, a pleinement répondu aux attentes!

[Bibliothèque]

Avec la boîte à livres, retards impossibles!

Parce que certains usagers ne parvenaient pas à venir aux horaires d'ouverture de la bibliothèque, une boîte à livres a été installée à l'extérieur, à droite du petit portail d'entrée. Chacun peut désormais y déposer ses documents quand la bibliothèque est fermée. À noter que les lecteurs ont aussi la possibilité de prolonger leurs prêts sur le site www.bouclesdes-mediathèques.fr

[Forum de la Ville et des Associations 2016]

Le dimanche 4 septembre, une date à cocher!

Le prochain Forum de la Ville et des Associations se tiendra le dimanche 4 septembre dans le parc de la mairie (10h-18h30). Plus qu'un rendez-vous annuel, une véritable institution carrillonne!



Pour choisir parmi les multiples activités proposées à Carrières-sur-Seine, le mieux n'est-il pas d'assister à leur présentation, voire même d'y participer? Cette idée de bon sens est à l'origine du Forum des Associations. L'événement constitue une occasion unique pour l'ensemble des Carrillons de découvrir le large panel de disciplines

que proposent les associations culturelles et sportives de la commune. Danse de salon, théâtre, gym suédoise, tir à l'arc, arts martiaux ou encore baptême de voile sur la Seine... Petit ou grand, chacun peut avoir un premier contact avec l'activité qui l'intéresse au cours d'une journée festive. Le Forum de la Ville et des Associations est en effet un moment convivial, où les familles carrillonnaises peuvent échanger avec les acteurs des associations et des services de la Ville, et s'inscrire à une activité. **Animations gratuites: balades en poney, trampolines, initiation au badminton, baptême de voile, structures gonflables; démonstrations et pique-nique** sont au programme de cette belle journée.

Dimanche 4 septembre, 10h-18h30
Parc de la mairie
Organisation: Direction de la communication
Tél.: 01 30 86 89 19-17



[Voile]

Toutes voiles dehors sur la Seine avec le CVBS

Créé en 1933, le Cercle de la Voile des Boucles de la Seine (CVBS) propose à tous les Carrillons de pratiquer la navigation dans un cadre unique. Adulte ou enfant, débutant souhaitant une pratique loisir ou compétiteur acharné... il y en a pour tous les goûts!

2015 a été pour le Cercle de Voile une année exceptionnelle. Le club a en effet eu l'honneur d'être récompensé par la Fédération Française de Voile lors du Salon nautique de Paris pour sa progression dans le classement national de quillard de sport: de la 52^e place à la 10^e place en un an! Ce passage rarissime de la Division d'honneur à la 1^{ère} Division a été salué par la remise d'un diplôme qui est désormais exposé fièrement dans les locaux du club.

Mais le CVBS et son Président, Pierre Mahaut, ne comptent pas se reposer sur leurs lauriers. L'année 2016 a d'ores-et-déjà démarré avec l'organisation d'ateliers de formations théoriques et de chantiers de restauration de bateaux. Quant aux activités de l'école de voile et aux entraînements sur l'eau, ils reprennent dès le mois de mars afin de préparer les premières régates qui se tiendront à partir d'avril.

Les 117 adhérents du CVBS bénéficient des conseils de moniteurs diplômés qui leur dispensent toutes les clés pour manier un bateau et adapter les réglages aux conditions de navigation. Le Cercle de la Voile des Boucles de la Seine est doté d'une flotte d'une vingtaine de voiliers, adaptés

à tous les âges. Onze Vent d'ouest – soit la 2^e flotte de France après celle de Villefranche-sur-Mer! – et plusieurs dériveurs en double ou solitaire (Laser, Europe, Open Bic, RS Féva) sont à disposition des membres. La navigation s'effectue sur un superbe plan d'eau: il n'est pas donné à tout le monde de naviguer sur la Seine, dans un décor irréal planté entre des arbres et des immeubles qui répercutent le vent sur les voiles des bateaux.

Alors si vous avez des envies de grand air, ne tardez pas pour les inscriptions 2016! Le club est ouvert à tous chaque samedi après-midi à partir de 14 heures, d'avril à novembre. Les équipes du CVBS seront heureuses de vous accueillir et de vous proposer un baptême de voile, à l'image des chanceux qui saisissent l'occasion à chaque Forum de la Ville et des Associations en septembre. Mais attention, une fois le virus attrapé... il est difficile de s'en débarrasser.

54 quai George Sand à Montesson (78360)
www.cvbs.fr
Pierre Mahaut, Président du CVBS
Tél.: 06 20 64 68 12

CTO

COUVERTURE

CHAUFFAGE

PLOMBERIE

CHAUDIÈRES CONDENSATION

DES PROFESSIONNELS
QUALIFIÉS
À VOTRE SERVICE

01 39 14 57 56 / 01 39 13 49 64
Fax : 01 39 15 35 85
28 route de Chatou / 78420 Carrières-sur-Seine
cto@wanadoo.fr



Les rencontres sportives scolaires

Le service des Sports de la Ville organise régulièrement des rencontres sportives pour les enfants, en collaboration avec l'Inspection d'Académie.

■ RENCONTRES DE JEUX D'ORIENTATION

Mardi 31 mai pour les CP et jeudi 2 juin pour les CE1 dans le Parc de la mairie. Recherche d'indices, orientation, jeu de l'oie géant... Pas de doute, les épreuves prévues vont rencontrer un fort succès auprès des petits écoliers de CP et de CE1.

■ RENCONTRE ULTIMATE

Jeudi 9 et vendredi 10 juin de 8 h à 15 h au complexe sportif des Amandiers. Les élèves de CM2 et de 6^e de la Ville et une classe de 6^e du collège Lamartine à Sartrouville vont se retrouver le temps d'une journée pour un tournoi d'Ultimate par équipes. Une rencontre à la fois sportive et pédagogique avec l'objectif de favoriser les échanges entre élèves et permettre une meilleure intégration des élèves de CM2 à leur arrivée au collège.

Renseignements: Service des Sports 01 30 86 89 82/80



[Sports de combat]

Le JJCC, un club de traditions en plein renouvellement

Avec une nouvelle équipe dirigeante et l'organisation d'activités et de manifestations inédites, le Jiu-jitsu Club de Carrières-sur-Seine (JJCC) se renouvelle depuis plusieurs mois. Pas de doute, aux gymnases de l'Ardente et des Alouettes, il y a plus d'action que jamais!

Le JJCC est un club à l'ambiance familiale où chacun des 270 adhérents peut suivre des cours adaptés à son âge et à son niveau. Pour les enfants, les formations « Judo » sont regroupées en deux catégories, les 6-10 ans et les 10-13 ans. Les 4-5 ans peuvent également suivre un cours dit de « Baby Judo » et une activité « Eveil et motricité » est même désormais proposée aux petits de 2-3 ans! Par ailleurs, la première semaine de chaque vacances, le club organise du matin au soir (déjeuner compris) des activités d'initiation et de perfectionnement pour les enfants. Mais le JJCC s'adresse aussi aux adultes. Il compte même parmi ses membres plusieurs compétiteurs de haut niveau, avec pas moins de 15 ceintures noires. Nombre d'entre eux ont d'ailleurs commencé en « Baby Judo » au club, où ils ont ensuite suivi toute leur formation. C'est notamment le cas de Lucas Miramont, qui a terminé l'année dernière à la 7^e place de la Coupe de France Junior! Enfin, les initiations aux Jiu-jitsu sont réservées aux plus de 14 ans. La discipline est en plein essor, même si elle est encore mal connue du grand public. Inventée par les samouraïs sous l'ère féodale, elle mobilise des techniques de combat global, que l'on rapproche parfois de la très populaire MMA (Mixed Martial Arts).

Une nouvelle dynamique

Le Comité Directeur du club a été entièrement renouvelé en septembre 2015. Mais le rajeunissement des équipes – la moyenne d'âge est inférieure à 30 ans – n'implique

en rien une rupture dans la vie d'un club cinquantenaire. Les sports de combat savent perpétuer les traditions, à l'image de Christophe Albuquerque et Mickael Danset-Duvivier, les deux enseignants qui ont bel et bien grandi sur les tatamis de Carrières-sur-Seine. Ils ont commencé au club à 6 ans et 9 ans! Désormais cadre technique du club, Mickael Danset-Duvivier compte aujourd'hui pas moins de 20 ans d'enseignement au JJCC. La vitalité du club s'exprime aussi à travers les manifestations et événements proposés tout au long de l'année. Le Trophée annuel de Judo de Carrières, dont la prochaine édition se tiendra le dimanche 29 mai, rassemble ainsi au gymnase des Amandiers plus de 600 participants venus de tout le département. En juillet, la fête de fin d'année du club sera pour la première fois conçue comme un grand moment festif, rythmé par des activités variées : remise des ceintures, démonstrations réalisées par les ceintures noires, participation des parents avec les enfants...

Ouvert à tous, le club propose aux curieux de venir participer à une ou plusieurs séances d'initiation. Chacun pourra ainsi mesurer de son intérêt pour les disciplines enseignées, et juger de l'excellente ambiance qui règne au club. À vos kimonos!

Mickael Danset-Duvivier :
06 80 60 00 52
Site internet : www.2j2c.com
Mail : 2j2C@2j2c.com

[Course]

La Furieuse carrillonne : à vos marques!

Après le formidable succès de la 1^{re} édition, « la Furieuse carrillonne » revient. Joggeur affûté ou coureur du dimanche, seul ou en famille, les courses sont ouvertes à tous. Rendez-vous le dimanche 9 octobre prochain, avec un premier départ à 9 heures!

Dire que la première édition de « la Furieuse carrillonne » a été une réussite est un euphémisme. Plus de 300 coureurs ont partagé, avec de nombreux supporteurs, un grand moment de fête à la fois sportif et familial. C'est donc tout naturellement que l'association « Les Furieux du Bitume », présidée par Albert Marques, a décidé d'organiser cette 2^e édition, avec le soutien de la Ville et notamment de Bruno Le Bricon, maire-adjoint délégué au Sport.

Si le tracé exact du parcours n'a pas été révélé, quelques modifications y seront apportées. « La Furieuse Carrillonne » proposera cette année aux participants de nouvelles possibilités, les coureurs évolueront à travers les lieux qui font le charme de notre commune. Au programme, trois courses : le 10 km, ouvert aux plus de 16 ans, le 5 km, pour les plus 14 ans, et le 3 km, dès 12 ans. Cette dernière inclut un concept original, la course « Famille » : un adulte accompagné d'un enfant de moins de 12 ans qui le suit... à vélo!

Participants et bénévoles

Les organisateurs ont souhaité que davantage de monde puisse prendre part à la fête cette année. Ce sont ainsi 500 places qui seront disponibles pour les courses de 5 et 10 km, et 100 supplémentaires pour le 3 km. Mais attention, elles risquent de partir vite! Il est recommandé

de ne pas attendre. Les inscriptions seront ouvertes à l'occasion du Forum de la Ville et des Associations qui aura lieu le dimanche 4 septembre. Les Furieux du Bitume seront heureux de vous accueillir sur leur stand, de vous renseigner et de prendre vos inscriptions. Vous pourrez ensuite vous inscrire sur Internet via le site de la Ville ou par voie postale.

Cette année encore, l'événement ne sera possible que grâce à l'action de la protection civile et des services municipaux, et à la contribution d'une centaine de bénévoles. De 7 heures à midi le jour de la course, ces derniers auront un rôle déterminant à jouer : assurer la sécurité sur le parcours (permis de conduire de 2 ans nécessaire), mettre en place et tenir les stands de ravitaillement, accueillir les participants... Alors que ce soit en tant que coureur ou comme bénévole, n'hésitez plus, venez participer à la fête!

Renseignements :

Albert Marques : 06 60 81 99 91

Inscriptions :

Au Forum de la Ville (le 4 septembre), puis sur Internet ou par voie postale

Pour devenir bénévole :

Contactez Didier Perrière (dperriere@cegetel.net ou 06 14 38 00 66).



Cette page du magazine est ouverte aux membres de l'opposition qui peuvent s'y exprimer librement. Les textes sont respectés à la virgule près et chacun s'exprime sous sa seule responsabilité.

AMBITIONS POUR CARRIÈRES

Il a fallu que ce soit la baisse des dotations de l'État qui oblige la majorité élue à réduire le train de vie de notre commune. Nous avons demandé dès le début du mandat de connaître les taux de couverture des services marchands de la commune. Ceux-ci ont fait apparaître des taux de couverture faibles, et insupportables pour les carrillons non concernés, lorsqu'il s'agit d'utiliser leurs impôts pour des services utilisés par quelques-uns. Ainsi, la majorité a décidé d'augmenter les prix des repas de la cantine, en conservant quelques tranches liées au revenu des familles, d'augmenter les tarifs du conservatoire, de supprimer la crèche familiale, etc... Nous avons approuvé ces mesures car elles contribuent à une plus grande équité entre les carrillons. De même, nous approuvons la réduction de certaines dépenses de représentation ou de saupoudrage politique décidées par la majorité.

64 % de notre budget est utilisé pour payer les salaires de personnel. Depuis le début du mandat, nous demandons à y voir clair sur l'adéquation entre coûts salariaux et services apportés à la population. Entre le discours et les chiffres nous voyons une grande différence. La masse salariale a constamment monté au cours des 10 dernières années en pourcentage des recettes, y compris en 2014, 2015 et pour le prévisionnel 2016. Nous nous sommes abstenus sur le vote du budget 2016, car nous aurions aimé l'affichage d'une volonté chiffrée d'objectif de réduction de ces dépenses étalée sur cinq ans. Cela aurait eu l'avantage de montrer le cap à suivre, et l'objectif à atteindre. Oui, il faudra réduire certains services, oui, il faudra faire l'effort de les mutualiser avec d'autres villes. Oui il faudra externaliser certains services, pour mieux en contrôler les coûts.

Bernard Saunier, Fabienne Cavillier, Philippe Constantin

TOUS ENSEMBLE POUR CARRIÈRES

La fin 2015 a vu, suite au choc terrible du 13 novembre, la municipalité supprimer toutes ses festivités de Noël, indiquant qu'elle ne pouvait assurer la sécurité des carrillons (sous-entendu, l'État n'est pas à la hauteur).

Si on peut comprendre qu'un événement extérieur avec un public nombreux soit difficilement sécurisable, les manifestations en lieu fermé (conservatoire, bibliothèque) auraient pu avoir lieu avec un accès contrôlé par la police municipale, sans mise en œuvre de moyens démesurés.

L'armement annoncé de la police municipale n'est pas une réponse adéquate pour la lutte contre le terrorisme, dont l'éradication passe, à côté de mesures d'éducation et de prévention, par l'action résolue de l'État (police et renseignement) et une coopération européenne et internationale accrue. Certainement pas par un repli sur soi souverain

niste dont le maire s'est fait le chantre lors des vœux 2016, en dénigrant et insultant tous les acteurs politiques autres que lui, leur reprochant leur ego surdimensionné. L'hôpital qui se fout de la charité.

Nous ne voterons pas le budget 2016 car il entérine l'augmentation trop forte et trop rapide des tarifs, ce qui impacte fortement le budget des familles pour un résultat qui ne permet pas de résoudre le resserrement budgétaire dû à la diminution de la dotation de l'État. À ce propos, la droite omnipotente au conseil départemental des Yvelines depuis 2015 (100 % des sièges) a décidé d'augmenter sa part de la taxe foncière (+66 %) et de supprimer ses aides aux crèches. À méditer au moment de voter la prochaine fois!

Bertrand Rabany, Didier Perrière, Rougui Ndiaye
bertrand.rabany@wanadoo.fr - dperriere@cegetel.net
diogoma78@hotmail.fr

GROUPE MVAC, MAJORITÉ MUNICIPALE

Arnaud de Bourrousse
arnauddebourrousse@gmail.com



[Horaires]

Trois services réorganisés

Trois services de la commune ont fait l'objet de mesures d'aménagement, synonymes d'économies pour la Ville.

Depuis janvier, l'accueil de la mairie et le service État civil sont désormais fermés le samedi. Le service Scolaire-Enfance-Jeunesse reste ouvert au public, de 8 heures 30 à 11 heures 30. Les mariages continuent d'être célébrés le samedi. En revanche, les autres actes d'État civil (naissances, reconnaissances, décès) et les démarches administratives doivent désormais être effectuées du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures, et de 13 heures 30 à 17 heures.

Le service Urbanisme est ouvert au public, sans rendez-vous, les mardis et jeudis de 13 heures 45 à 17 heures. Un accueil téléphonique est assuré toute la semaine de 9 heures à 12 heures, et de 13 heures 45 à 17 heures.

Enfin, le service Petite Enfance et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont été regroupés au 25 route de Chatou. Ils restent ouverts les lundis, mardis et jeudis toute la journée aux horaires habituels, et les mercredis après-midi.

Renseignements

- **Mairie de Carrières-sur-Seine**
1 rue Victor Hugo - Tél. : 01 30 86 89 89
- **Service Urbanisme**
22 rue des Cailles - Tél. : 01 61 30 18 22
urbanisme@carrieres-sur-seine.fr
- **Services CCAS/Petite enfance**
25 route de Chatou - Tél. : 01 61 04 34 00

NAISSANCES

NOVEMBRE 2015

- 05/11 Emilio DOS SANTOS OLIVEIRA
- 06/11 Andrea PORTÉ
- 08/11 Alice BRUNET
- 13/11 Louane FLEURISSON / Mathieu CASAL
- 14/11 Samuel MARY
- 15/11 Noémie SAINT-ETIENNE
- 16/11 Ayden HILLAIRE / Ilyan OUBEJJA

- 21/11 Houleymatou DIALLO
- 25/11 Wadji KAABACHI
- 26/11 Ruben DOS SANTOS FRANCISCO

DÉCEMBRE 2015

- 04/12 Rayan JARROSSAY
- 06/12 Lawson DHONT
- 07/12 Alan ZOLLONDZ
- 09/12 Émeline MARQUES DE SOUSA
- 10/12 Gaspard GOBERT
- 10/12 Léa NOWAK
- 11/12 Camille SOULARD
- 18/12 Lara TOMÉ
- 21/12 Julia CASAIS

- 22/12 Matteo ALLETTI / Kerim AKYÜREK
- 23/12 Louis CIMETIERE
- 31/12 Basile BLASZCZYK

JANVIER 2016

- 24/01 Naïm RABIA
- 28/01 Margot ARNOLD / Louis FLORENS / Júlia MAC FADDEN
- RODRIGUES DE MORAES
- 29/01 Djaloud IBRAHIM

MARIAGES

NOVEMBRE 2015

- 07/11 Monsieur BRUNO et Mademoiselle GINISTY
- 21/11 Monsieur DE ALMEIDA et Mademoiselle de AMORIM
- 28/11 Monsieur BLASZCZYK et Mademoiselle MOREAL DE BREVANS

DÉCEMBRE 2015

- 11/12 Monsieur CRAS et Mademoiselle OUADEFI
- 19/12 Monsieur REMIDAN et Mademoiselle ZERARKA / Monsieur VILAIN et Mademoiselle DIAZ / Monsieur SEKKAI et Mademoiselle KADRI

DÉCÈS

OCTOBRE 2015

- 31/10 Marie-Paule BOUTOILLE épouse CROS

NOVEMBRE 2015

- 10/11 Michèle LEFÈVRE épouse GERVAIS
- 12/11 Marcel DORAY
- 16/11 Roger CARD / Lucienne LIMANTOUR veuve NOËL
- 17/11 Lucie MANACH veuve MURACCIOLE / Paulette TOLDNAES
- 22/11 Jean-François KARJOUCK
- 24/11 Georgette MÉRIEUX

DÉCEMBRE 2015

- 02/12 Pascal MACCARIO / Gisèle CANCHY veuve L'OLLIVET
- 04/12 Chantal LEENAERT épouse BOSSU
- 12/12 Jeanne DALAUNEY épouse FLEURIER
- 15/12 Marthe MAULMOND veuve MINARD
- 19/12 Gilles SAHLA

[du 22 mai au 3 juillet 2016]

Vos rendez-vous

[Jeudi 9 juin]
Visite du vieux village de Carrières-sur-Seine

Organisée par l'Office du Tourisme du Pays des Impressionnistes
 Programme sur www.carrieres-sur-seine.fr



[Jeudi 9 et vendredi 10 juin]
Rencontre ultime des classes de cm2 et de 6^e
 Complexe sportif des Amandiers, 155 route de Bezons, de 8 heures à 15 heures
 Renseignements: 01 30 86 89 80/82

[Samedi 11 juin]
Rencontre parents assistantes maternelles
 Organisée par le Relais Assistantes maternelles Accueils de Loisirs Les Pierrots, 10 rue Louis Gandillet, de 10 heures à 13 heures.
 Renseignements: 01 61 04 34 00

[Dimanche 12 juin]
Vide-greniers
 Organisé par le Comité des fêtes en partenariat avec la Ville
 Parc de la mairie, quai Charles de Gaulle, de 9 heures à 18 heures 30
 Renseignements: 01 39 14 41 01

[Mercredi 15 juin]
Festival Parade des Accueils de Loisirs
 Départ : École des Plants de Catelaine, 9 rue Éric Tabarly, à 14 heures 30
 Arrivée: Parc de la mairie, quai Charles de Gaulle, vers 16 heures
 Renseignements: 01 30 86 89 40

[Samedi 18 juin]
Cérémonie de commémoration de l'Appel de 1940
 Rassemblement au cimetière, 45 rue de l'égalité, à 10 h
 Renseignements: 01 30 86 89 89

[Samedi 18 juin]
Cinéma en plein air
 Projection sur écran géant
 Parc de la mairie, à la tombée de la nuit (aux alentours de 22 heures 30)
 Entrée libre.
 Renseignements: 01 30 86 89 81/83

[Samedis 18 juin et 2 juillet]
Café BD
 Bibliothèque intercommunale, 33-35 rue des Vignes Blanches, à 10 heures 30
 Renseignements: 01 39 57 58 28

[Du mardi 21 au dimanche 26 juin]
Exposition de l'atelier d'encadrement
 Lavoir de Carrières, chemin de halage 37 rue Victor Hugo, de 15 h à 18 h
 Renseignements: 01 30 86 89 81/83

[Vendredi 24 juin]
Portes ouvertes de l'École Municipale des Arts
 Exposition des travaux des ateliers enfants et ados et rencontres avec les professeurs.
 Salle Rouget de Lisle, rue Rouget de Lisle, de 18 heures à 20 heures
 Renseignements: 01 30 86 89 81/83

[Samedi 25 juin]
Pique-nique et feu d'artifice
 Organisés par le Comité des fêtes
 Venez fêter le début de l'été!
 Animations dès 16 heures et feu d'artifice à 23 heures
 Parc de la mairie, quai Charles de Gaulle
 Renseignements: 01 39 14 41 01

[Du lundi 27 juin au dimanche 3 juillet]
Exposition de l'École Municipale des Arts
 Exposition des travaux des ateliers adultes
 Lavoir de Carrières, chemin de halage – 37 rue Victor Hugo,
 Semaine de 14h à 18h / Week-end: de 10h à 12h et de 14h à 19h
 Renseignements: 01 30 86 89 81/83

[Mercredi 29 juin]
Portes-ouvertes des Accueils de Loisirs
 Expositions, spectacles et rencontres avec les équipes d'animation
 Programme en ligne sur www.carrieres-sur-seine.fr
 Renseignements: 01 30 86 89 40

[Jeudi 30 juin]
Gala de gym de l'École Municipale des Sports
 Gymnase de l'Ardente, 25 rue de Verdun, à 18 heures 30
 Renseignements: 01 30 86 89 82

[Samedi 2 et dimanche 3 juillet]
14^e Tournoi National de Badminton
 Organisé par la section badminton de l'USC
 Gymnase des Amandiers, 155 route de Bezons,
 Renseignements: 06 98 06 53 80

[Samedi 2 et dimanche 3 juillet]
Macki Music Festival



Le Macki revient pour une troisième édition sous le signe de l'espace!
 Parc de la mairie, quai Charles de Gaulle
 Programmation: www.carrieres-sur-seine.fr

[Mardi 5 juillet]
Bal des collégiens 11-15 ans
 Organisé par l'Accueil de Loisirs Jeunes
 Salle des fêtes, 1 rue Félix Balet, de 19h30 à 23h30
 Participation: 2 euros
 Renseignements et inscriptions: 01 39 57 97 61

[Samedis 13 et 27 août]
Croisière-pique-nique sur la Seine
 Organisée par l'Office du Tourisme du Pays des Impressionnistes
 Embarquement halte fluviale de Carrières, rue Claude Monet, à 12h
 Renseignements et réservation: 01 30 61 61 35

[Dimanche 4 septembre]
Forum de la Ville et des Associations



Le rendez-vous familial et convivial de la rentrée à ne pas manquer! Plus de quarante associations sportives et de loisirs présentes. Nombreuses animations offertes par la Ville: balades en poney, trampolines, baptême de voile, tir à l'arc, badminton. Démonstrations sur la scène

centrale et animations dans les stands.
 Parc de la Mairie, quai Charles de Gaulle, de 10 à 18h30.
 Stationnement gratuit place des Fêtes.
 Organisé par la Direction de la communication.
 Renseignements: 01 30 86 98 19



CITROËN

GARAGE MOZART

Vente neuf & occasion
 Carrosserie • Mécanique • Peinture
 Habilitation électrique

NOUVEAU CITROËN C4 CACTUS



19, rue Mozart - 78800 Houilles (à 5mn de la gare RER)
 Tél. : 01 39 68 53 29 - Fax : 01 39 68 04 25
garagemozart@wanadoo.fr
www.garagemozart.com

ANTARÈS

i m m o b i l i e r

ANTARÈS IMMOBILIER,
UNE AGENCE RÉSOLUMENT
INDÉPENDANTE,
QUI S'ENGAGE AVEC VOUS
POUR LA RÉALISATION
DE VOTRE PROJET IMMOBILIER

CONTACTEZ-NOUS AU
01 30 09 71 46
contact@antares-immobilier.fr

ACHAT | VENTE | LOCATION



19 AV. DU MARÉCHAL JUIN
78 420 CARRIÈRES-SUR-SEINE

www.antares-immobilier.fr